

**COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC**

*Caen
Lundi 14 novembre 2005*

**Gestion des déchets nucléaires
« Démocratie et déchets »**

*1^{ère} table ronde
Information et partage des connaissances*

A LA TRIBUNE :

CPDP : Georges MERCADAL, Président
Catherine VOUREC'H, membre de la CPDP
Paula CECCALDI, membre de la CPDP
Jean-Claude DARRAS, membre de la CPDP

Intervenants : Monique SENE, Présidente du Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN)
Cyrille VINCENT, Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (ministère de l'Industrie)
Bernard BIGOT, Haut Commissaire à l'Energie Atomique
Jacques REPUSSARD, Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire
Jean-Claude DELALONDE, Président de l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information des activités nucléaires (ANCLI)

.

Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat. Le compte rendu de la seconde partie de la réunion du 14 novembre à Caen, consacrée au thème "secret industriel, secret commercial et secret défense" est disponible sur le site web de la commission particulière "EPR-Tête de série": www.debatpublic-epr.org

(La première table ronde commence à 17 heures sous la présidence de Georges MERCADAL)

Georges MERCADAL. – Bonjour et bienvenue à tous. Nous ouvrons cette séance de débat public sous l'égide commune, « conjointe et solidaire » dit-on dans les contrats, de la Commission Particulière du Débat Public EPR « Tête de série » et de la Commission Particulière du Débat Public « Déchets radioactifs ».

Ce débat est commun parce que nous avons été les uns et les autres confrontés à cette question de l'information du public, afin que le public puisse débattre en toute équité avec les responsables.

Bien entendu, sur un sujet aussi vaste, il faut faire des découpages de manière à ce que le débat puisse être utile, efficace et qu'il puisse avancer. C'est la raison pour laquelle vous voyez sur l'écran deux colonnes, sous un titre global et général d'information et débat public, la colonne de gauche « les connaissances scientifiques » ou, dit autrement, comment débattre équitablement quand le débat est à contenu scientifique assez important, assez dur, et c'est effectivement ce que nous rencontrons, aussi bien sur l'EPR que sur les déchets radioactifs.

Vous le voyez, nous disons comment partager les connaissances scientifiques pour un débat équitable. Ce sera la question que nous allons nous poser lors de la première moitié de cette réunion qui durera jusqu'à 19 heures environ. Nous l'arrêterons vers 19 heures car, autrement, nous empiéterions sur le deuxième thème, la confidentialité, qui bien entendu fait l'actualité ce soir. Je pense que presque tout le monde dans la salle en a entendu parlé, et nous vous proposons de débattre de cette question : « comment concilier information nécessaire - on n'imagine pas un débat public sans que le public ait de l'information - et confidentialité ? »

« Confidentialité », mot très général car la confidentialité peut venir d'un problème de secret industriel ou commercial, mais également d'un problème de secret défense nationale. Nous envisagerons donc les deux.

Cette soirée sera donc répartie en deux parties, comme vous venez de l'entendre, une première partie de deux heures et une seconde qui durera le temps que le public aura envie qu'elle dure.

La première partie, « connaissances scientifiques » est animée par la Commission Gestion des Déchets radioactifs et nous céderons la place aux alentours de 19 heures à la Commission EPR « Tête de série » pour animer la deuxième partie de cette soirée sur « comment concilier information nécessaire – sous-entendu pour le débat public - et confidentialité ? »

J'entre dans la première partie de cette réunion, animée par cette Commission Particulière dont en voici la composition. Je vous laisse lire les particularités et les caractéristiques de tous les membres de la Commission. Tous ne sont pas autour de cette table, nous avons trouvé depuis le début de ce débat qu'il était inutile d'être à sept autour d'une table.

Nous avons eu - car nous en sommes au troisième tiers de notre débat - un calendrier assez chargé. Vous voyez sur l'écran comment il s'est déroulé. Nous sommes ce soir à Caen à pratiquement la moitié du troisième tiers. Nous avons eu une réunion à Joinville en Haute-Marne il y a quelques jours, et nous avons ce soir cette réunion qui, vous le voyez, s'appelle « information et partage des connaissances ». Il y aura encore deux autres réunions qui portent sur ce bloc que nous avons appelé « démocratie et gestion des déchets » : à Nancy vendredi soir, nous travaillerons sur « juste équilibre entre générations et entre territoires » et enfin, à Marseille, le 24 novembre, nous travaillerons sur « qui décide, quoi, quand et comment » qui est la question qui rassemble en quelque sorte toutes les autres.

Nous aurons, mais cela n'est pas encore complètement fixé, des séances de clôture, vraisemblablement en tout début janvier, et nous occuperons ce qui nous reste du mois de décembre à mieux travailler sur ce que nous avons reçu sur Internet car, pour le moment, nous avons essentiellement travaillé sur les réunions publiques.

Concernant la table ronde de ce soir, les noms des personnes étant sur les tables, vous pouvez ainsi les visualiser. DGEMP signifie Direction générale de l'Energie et des Matières premières, c'est la direction du ministère de l'Industrie qui est en charge de ce problème de déchets radioactifs. HCEA signifie Haut-commissaire à l'Energie atomique. L'IRSN - j'espère ne pas me tromper - signifie Institut de Radioprotection et de Sécurité nucléaire.

Monique SENE est certainement plus connue ici à Caen, elle est la présidente du Groupement des scientifiques. Je vous laisserai dire le reste, Madame, et Jean-Claude DELALONDE est président de l'Association nationale des Commissions locales d'Information. Chacun d'ailleurs expliquera mieux que je ne viens de le faire l'organisme auquel il appartient. Il est entendu que chacun parle en son nom propre dans un débat comme celui-là, aussi bien les personnes autour de la table ici que celles dans la salle.

Concernant le partage des connaissances et lorsqu'il est question d'un sujet à contenu scientifique aussi important en débat, voici les trois points qui se sont manifestement dégagés des réunions précédentes. Ils sont ici livrés juste pour décrire un peu mieux le contenu du sujet, mais ils devraient être très vraisemblablement les thèmes du débat que nous aurons dans cette première partie.

« Comment partager les connaissances » ou comment arriver à ce partage de connaissance. Très souvent, on nous a dit qu'il y a une méthode, l'expertise plurielle. On nous a dit également que pour partager correctement les connaissances, il ne faut pas se cantonner à un sujet trop strict et trop précis, il faut avoir une vue d'ensemble.

Dans le problème des déchets, il est désormais clair que nous ne parlons pas seulement des déchets à haute activité à vie longue, nous parlons de la vue d'ensemble des déchets et matières nucléaires avec, à la clé, deux documents dont nous avons beaucoup parlé, aussi bien en septembre qu'en octobre, d'une part l'inventaire des déchets et matières nucléaires et, d'autre part, le plan national de gestion ou le plan de gestion national sur les déchets nucléaires.

Troisième point, une séance forte et plurielle, parce que partager les connaissances et disposer d'expertises plurielles supposent quelque part dans le pays que l'on trouve des scientifiques qui aient des points de vue différents et qui soient dans des organismes différents. Je ne présume pas de ce que vous direz mais tout cela, très vraisemblablement, suppose une sorte de terreau de l'expertise et ce terreau de l'expertise est une science forte et plurielle alimentée par la recherche.

Voilà en trois mots une méthode, une vue d'ensemble, une science forte et plurielle, pour détailler en quelque sorte le sujet.

Nous allons procéder de la manière suivante. Monique SENE a bien voulu se charger d'introduire le sujet en en disant la problématique telle qu'elle la voit.

A cela, Jean-Claude DELALONDE ajoutera le point de vue particulier qu'il peut avoir en tant que président de l'ANCLI, qui a édité un Livre Blanc récemment, mais il pourra bien entendu parler au-delà du Livre Blanc. Nous aurons ainsi posé la problématique.

Nous vous avons proposé en entrant dans la salle des feuilles pour demander à intervenir ou pour demander à poser une question - ou les deux à la fois d'ailleurs. Pendant ces deux interventions également, les feuilles circuleront, vous lèverez la main et une hôtesse viendra chercher votre feuille que la régie enregistrera.

S'il y a, après les deux exposés de Mme SENE et de M. DELALONDE, plusieurs questions arrivées à la régie, nous les afficherons à l'écran et vous prendrez la parole pour poser ces questions. Je demanderai alors aux autres personnes autour de cette table, à M. VINCENT, au Haut Commissaire à l'Energie Atomique M. BIGOT, à M. REPUSSARD qui j'espère sera entre temps arrivé, de répondre à la fois aux informations introductives et, dans une certaine mesure, aux questions de la salle, et je passerai bien entendu ensuite la parole à Mme SENE et à M. DELALONDE pour compléter ces réponses.

Nous arrêterons donc la séance à 19 heures, il y aura certainement des questions auxquelles nous n'aurons pas répondu, peut-être que la deuxième table ronde y répondra. Si elle ne l'a pas

fait, je vous promets que vous aurez ces réponses par écrit chez vous et qu'elles seront mises sur notre site Internet en même temps.

Monique SENE. – *(Texte lu)*

En 1974, au démarrage du programme civil de construction de réacteurs, des scientifiques lancèrent un appel connu sous le nom « Appel des 400 », dont la conclusion était :

« Il faut qu'un vrai débat s'instaure et non ce semblant de consultation fait dans la précipitation.

Nous appelons la population à refuser l'installation de ces centrales, tant qu'elle n'aura pas une claire conscience des risques et des conséquences.

Nous appelons les scientifiques (chercheurs, ingénieurs, médecins, professeurs, techniciens...) à soutenir cet appel et à contribuer, par tous les moyens, à éclairer l'opinion. »

L'existence d'un groupe de scientifiques analysant les dossiers et répondant aux questionnements des citoyens nous avait été imposée à l'époque par la difficulté d'obtenir les dossiers et parce que nous avons déjà constaté que *« seul le débat contradictoire peut nous préserver contre l'erreur et la persévérance dans l'erreur découlant d'une information unilatérale et complaisante. »*

Il est certain qu'en 30 ans, l'expertise plurielle s'est en fait imposée quant à sa nécessité. Par contre, en ce qui concerne son application, il reste beaucoup à faire admettre, en particulier :

- l'ouverture d'un dossier doit être complète (sous contrat d'accès si nécessaire). Se borner à vouloir un questionnaire précis sur des sujets aussi vastes et complexes que la problématique déchets ou la sûreté de l'EPR ne permet pas une expertise de qualité. Pour une telle analyse, il faut pouvoir accéder au dossier, aux documents constitutifs dudit dossier. Ensuite, il faut pouvoir poser des questions, discuter et redemander des pièces supplémentaires.
- Le temps de l'expertise ne peut pas être trop raccourci, sinon il n'est pas possible de consulter les dossiers, poser des questions, analyser les réponses puis reposer des questions en un temps qui se réduit à quelques semaines.
- L'expertise peut être de plusieurs natures :
 - 1- cohérence du dossier en lui-même : les données de la première page ne doivent pas être contredites dans les pages suivantes.

- 2- Crédibilité du dossier : les données s'appuient sur des études, sur des calculs et ne sont pas des croyances.
 - 3- Validité des données : en général, l'expertise plurielle a des difficultés à atteindre ce niveau car elle doit avoir des moyens de calculs et de recherche suffisants. Cependant, le Comité Scientifique de l'ANCLI pourrait se fixer ce but, au moins sur certains dossiers particulièrement sensibles pour vraiment en faire l'analyse totale...
- l'expertise doit être menée AVANT pour figurer au même plan que les dossiers du pétitionnaire (enquêtes publiques ou débats publics). Sinon, il s'agit d'un leurre car l'expertise plurielle demandée par des citoyens ne sera jamais considérée au même niveau que celles des instances officielles.

Et cette attitude tue la gouvernance locale. Il est toujours aussi difficile de faire comprendre que la démocratie représentative doit s'appuyer sur la démocratie participative.

Expert, contre-expert :

Notre formulation de l'époque : « *Il est inquiétant que ceux qui poussent ces projets soient en même temps juges et parties* » est malheureusement toujours d'actualité.

Pour éclairer une décision pourtant sur une usine ou tout autre objet technique, il faut bien sûr disposer d'un minimum de données. Or, si elles ne sont fournies que par le futur exploitant, et sans dossiers complémentaires, à savoir les analyses explicatives des divers ministères (Santé, Equipement, Environnement, autorités de contrôles) et celles des experts associatifs, **la démarche n'est pas crédible.**

Je n'en veux pour preuve que par exemple l'analyse du dossier de rejets de la Hague (2000), examiné avant sa mise en enquête publique par un petit groupe émanant pour partie du Groupe radioécologie du Nord Cotentin. Ce ne fut que grâce aux interventions énergétiques de la présidente Annie Sugier que cette analyse figura dans le dossier d'enquête publique. Dont acte.

Le débat public (2002) mené à propos de l'implantation de CEDRA : installation de reprise de déchets et d'entreposage à Cadarache, en est un autre exemple.

Tout d'abord, les présentations techniques furent le fait du seul CEA. Ensuite, le questionnement des associations n'a pu avoir une expression reconnue qu'à la neuvième et avant dernière réunion. Le débat s'instaurait mal et ce, d'autant plus que les associations faisaient le forcing. Il a été difficile de le mener à bien.

Ce débat était de toute façon illusoire : CEDRA était en enquête publique tout juste le débat public terminé.

Le retour d'expérience sur ces débats permet de se rendre compte de la nécessité de l'expertise plurielle, mais comment et surtout à quel moment ? Il permet aussi d'affirmer que, même si c'est le futur bénéficiaire de l'installation projetée qui paie les débats, il ne peut être le seul à présenter les dossiers. Ce retour d'expérience a finalement servi pour le débat déchets et pour le débat EPR.

Expertise plurielle, certes, mais laquelle ?

A propos des déchets :

1- Le CLIS de Bure commandite une expertise payante du dossier Andra à l'IEER (Institute for Energy and Environmental Research, USA). Or la légitimité de cette demande a été contestée dans le rapport de l'OPECST (mars 2005), non seulement dans les formes (l'appel d'offres serait non conforme) mais aussi dans le choix (l'institut choisi était soi-disant spécialiste sur d'autres questions (prolifération et plutonium) et non en la géologie). Or le CLIS a fait un appel d'offres en bonne et due forme, mais aucun spécialiste français n'a osé affronter les certitudes de l'Andra et du CEA.

Quant à l'expertise, elle a été particulièrement difficile, puisque l'Andra n'a pas accepté le dialogue et n'a pas ouvert ses dossiers. Et pourtant, l'IEER avait fait appel aux compétences de géologues reconnus (aux USA bien entendu) et leur rapport est tout à fait pertinent.

Après, on s'étonnera que les associations quittent le CLIS. Qui peut s'arroger le droit de ne pas respecter un choix de commission, effectué dans les règles et au nom de quel principe ?

2- Toujours dans le rapport de l'OPECST (mars 2005), un paragraphe est le suivant : « *Pourquoi un deuxième laboratoire en formation géologique profonde n'est pas nécessaire ?* »

Ce paragraphe ratiocine sur l'article 4 de la loi de 1991 : le pluriel de « laboratoires » inscrit dans cette loi pourrait entraîner à des dépenses insensées, parce qu'on serait obligés de faire des recherches dans tous les types de terrain. Et pourquoi pas ?

La mise en sauvegarde de notre environnement doit être assurée. Les budgets correspondants doivent être assurés. En conséquence, prétendre à la seule aune du coût non justifié qu'un laboratoire suffit, et qu'un autre est inutile parce que l'expérience internationale suffira, n'est pas de la compétence des seuls auteurs d'un tel rapport. De plus, cette affirmation a grand besoin d'être étayée, car chaque site présente des caractéristiques particulières. En conséquence, si les expérimentations réalisées sur plusieurs sites permettent de tester des modèles : un site ne renseigne que sur lui-même (failles, sismicité, hydrogéologie, etc.).

Le 30 juin 2005, lors d'une réunion de bilan scientifique, l'Andra a aussi assuré n'avoir pas besoin d'un autre laboratoire. Outre qu'il n'est pas de son ressort d'affirmer qu'un seul laboratoire répond aux attentes de la nation, il n'est pas évident ni convaincant de faire des comparaisons entre « BURE et BURE ».

Plurielles, certes, mais encore ?

A cette fameuse réunion du 30 juin, il n'y avait aucun expert n'ayant pas d'attache officielle. Ils étaient tous soit membres du CEA, de l'Andra, de l'IRSN, soit en contrat avec les dites institutions d'où un mutisme généralisé.

Quel dialogue ? Quelle restitution des recherches, puisque seuls les chefs de projets se sont exprimés ?

Nous n'avons pas encore appris à donner une information scientifique qui sache avouer ses limites, qui sache faire le point. Notre information se ridiculise car elle n'est que propagande.

Où est l'expertise plurielle ? Le regard extérieur ?

Revenons au rapport de l'OPECST. Les journées organisées en janvier pour faire le bilan des recherches, ont été marquées par le même manque d'ouverture. Ne s'exprimaient que les grands instituts : CEA, Andra, IRSN. L'IEER n'a pas été invité et n'a pu dialoguer.

La Commission nationale d'Evaluation a certes fait des remarques, des observations, émis des réserves, mais tout ceci est totalement insuffisant pour les citoyens.

Ils ne peuvent faire confiance à un dossier auquel ceux qui ne sont pas du sérail (et à qui ils ont confié une analyse) ne peuvent accéder.

Comment mener une expertise plurielle ?

Les experts associatifs manquent toujours de temps et de moyens. Comment mener des expertises sans finances et en des délais beaucoup trop courts ?

Les CLI et l'ANCLI qui les unit, devraient pouvoir jouer un rôle de premier plan dans cette approche, en particulier :

- 1- En rassemblant les compétences présentes sur chaque site pour en faire bénéficier tous les autres au sein d'un comité scientifique qui sera disponible pour toutes les CLI.
- 2- En finançant des expertises plurielles, nécessaires aux CLI, avec la participation d'experts de son Comité Scientifique et en s'appuyant sur des dossiers de l'IRSN avec qui un accord de coopération existe.
- 3- En faisant un suivi des installations et en exigeant l'accès aux documents pour pouvoir comprendre le fonctionnement d'une installation, intervenir dans le suivi des incidents. En un mot, exercer une vigilance pour aider à une sûreté de qualité et donc à une sécurité accrue des populations.
- 4- En permettant à tous les acteurs de se rencontrer, de se confronter, de poser des questions et d'obtenir des réponses.

Les CLI et l'ANCLI sont ou seront des interlocuteurs incontournables si la pluralité des points de vue y est respectée. Il faut aussi que leur indépendance soit garantie par une composition plurielle et qu'un financement leur soit assuré.

Conclusion :

L'accès à l'information n'est pas suffisant si cette information ne peut pas être analysée de façon plurielle et en ayant le temps nécessaire à cette analyse.

Il est bon que les divers instituts (CEA, Andra, IRSN, ministères) se concertent et fassent des rapports, mais ce n'est pas suffisant.

Les citoyens sont en droit d'exiger qu'un œil extérieur au sérail se penche sur les dossiers.

L'OPECST affirme que *« seul le Parlement a la légitimité pour conduire un débat sur la question de l'intérêt national de la poursuite des études sur des installations liées à la gestion des déchets radioactifs »*.

Certes, mais sans avoir entendu les populations, sans écouter leurs questions, sans accepter de leur répondre, la démocratie représentative a-t-elle peur de la démocratie participative ? Pourquoi les citoyens sont-ils bâillonnés ?

La démocratie représentative est-elle si sûre de tout savoir ? La décision, prise en 2004 pour 2020 , d'avoir un recours important au nucléaire repose-t-elle sur une connaissance de tous les aspects du dossier ? Ou cède-t-on aux groupes de pression (AREVA et EDF) ?

Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle.

En 1977, dans l'annexe 23 du rapport de la Commission des finances dit rapport Schloesing, il était déjà relevé que la Commission PEON (Production d'Electricité d'Origine Nucléaire) qui avait conseillé le recours massif au nucléaire était constituée en grande partie de représentants d'EDF et d'industriels du secteur.

« Cette composition en elle-même fait problème. On n'imagine pas que la politique des constructions scolaires soit, pour l'essentiel, élaborée par les entreprises du bâtiment » écrivait le rapporteur. **L'histoire bégaie...**

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL – M. DELALONDE, je crois que Mme SENE vous a « tendu la perche ».

Jean-Claude DELALONDE. - Je vais d'abord remercier Mme SENE qui, effectivement, a dit quelques mots gentils vis-à-vis des CLI et vis-à-vis de l'ANCLI.

Permettez-moi aussi, Messieurs les Présidents, de vous remercier de nous avoir conviés à cette réunion. Il me semble que vous êtes tous d'accord pour dire qu'elle est très importante par rapport aux débats que vous êtes chargés d'animer. Vu la tournure récente des réactions négatives d'une grande partie de la population, à travers le milieu associatif, non pas sur le débat que vous animez, puisque j'ai vu qu'à l'unanimité, les associations ont relevé le courage qui est celui des animateurs que vous êtes des deux Commissions, sur la façon dont vous avez organisé le débat, mais peut-être le faites-vous dans un cadre un peu imposé par les décideurs et par le législateur, beaucoup - dont je suis - ont trouvé qu'il était un peu tronqué.

Monsieur le Président, quand vous avez présenté la table ronde sur le partage des connaissances et présenté chacun des participants, en vous arrêtant sur mon nom et sur mon titre, bien qu'il est vrai qu'il est difficile de connaître tous les sigles, cela peut dénoter pour moi, d'une façon générale, que nous vivons dans un pays où les structures existantes sont mal connues, peut-être même au plus haut niveau par ceux-là mêmes qui les ont instaurées. A partir du moment où elles sont méconnues ou oubliées, cela peut donner une explication sur le refus ou le rejet que nous pouvons rencontrer un jour, lorsque nous animons des débats comme celui qui nous réunit ce soir.

Les CLI, Commissions locales d'Information auprès des centres énergétiques, ont été créées par la circulaire Mauroy, comme tout le monde le sait dans la salle. Vous me permettrez quand même de le rappeler en quelques minutes, ce qui permettra également d'expliquer ma présence et, au travers de ma présence - je parle en mon nom mais également en m'appuyant sur le Livre Blanc que j'ai sous la main - je pense pouvoir parler au nom de toutes les CLI qui sont installées auprès des centres de production d'énergie nucléaire.

Les CLI ont donc été créées par une circulaire Mauroy en 1981. Elles ont été installées dans le but d'informer le public et la population résidant à proximité de ces centres, à partir de débats organisés dans l'enceinte des CLI, enceinte qui constitue depuis plus de 20 ans un véritable lieu de démocratie participative.

La CLI que je préside depuis 1998 est celle de Gravelines dans le Nord, située dans un des plus grands centres de production nucléaire d'Europe. Elle est constituée de plus de 130 personnes qui, au cours de l'année 2004, se sont réunies 19 fois autour de deux commissions qui animent ces rencontres, l'une qui s'attache à la sécurité des populations et l'autre qui s'appelle « Commission technique » et qui travaille beaucoup plus avec l'exploitant sur la problématique du vieillissement de la centrale et des incidents que l'on peut y rencontrer, dans le but de rassurer la population et, éventuellement, de répondre à ses interrogations, d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

En 1975, j'ai marché à Gravelines avec les antinucléaires, contre la construction de la centrale. Aujourd'hui, je préside la Commission composée d'élus, d'associations, de salariés de l'entreprise, de responsables de l'Education nationale, de personnes qualifiées dans tous les domaines, qui sont préoccupées par ce qui existe, qui ne se réunissent pas pour aboutir à un consensus mais pour débattre des idées qu'ils véhiculent, auxquelles ils croient, et pour essayer de faire avancer le débat et surtout de toujours être vigilants - comme vous l'avez dit Madame SENE dans votre conclusion - sur

ce qui est un élément important de notre patrimoine, l'énergie même si elle est nucléaire.

Je ne comprends pas, Monsieur le Président, que près de 25 ans après la circulaire Mauroy, nous ayons été oubliés lorsque le débat a été décidé au niveau national, tant pour les déchets que pour l'EPR. Or les déchets radioactifs dont vous avez la lourde charge au niveau de ce débat ne sont pas uniquement constitués de déchets hautement radioactifs. Ils sont, pour la plupart, produits où il y a les centres énergétiques. Nous ne comprenions donc pas pourquoi nous n'étions pas associés à ce vaste mouvement démocratique, à ce vaste débat national, alors que le territoire est irrigué de ces centres de production énergétique et que nous y retrouvons tous les milieux associatifs, toutes les compétences de ce pays. Ils se retrouvent régulièrement, et pas depuis quelques mois comme vous le faites au niveau du débat public, mais depuis plus de 25 ans, ensemble, pour essayer de faire avancer les choses, de ne plus commettre les erreurs du passé et surtout de s'appuyer sur les compétences et l'expérience pour que ces dossiers avancent favorablement.

C'était le passé, vous avez pris en considération notre demande, nous vous en remercions et, aujourd'hui, ce qui nous préoccupe est effectivement de vous demander de ne pas oublier que demain, lorsque le débat sera terminé, que les centres de production nucléaire continueront de vieillir. Les CLI dont nous revendiquons par le Livre Blanc l'officialisation de leur existence et l'obtention de moyens de fonctionner, constituent un terreau de maintien permanent de la réelle démocratie. Non pas pour décider à la place des élus, qui sont là pour cela, mais pour orienter leurs décisions et pour travailler ensemble à ce que ces décisions, si elles doivent être modifiées, changées ou réorientées, le soient en tenant compte de ce que nous représentons tous ensemble, la population de notre territoire.

Je m'arrêterais là pour l'instant en vous disant pour conclure que le partage des connaissances nécessite une méthode. Cette méthode est de s'appuyer sur l'expérience plurielle, mais l'expérience plurielle à notre niveau ne peut être envisagée sérieusement que si elle se fait à partir d'éléments délivrés de manière fiable et pluraliste. Au niveau local, quand nous faisons la somme de toutes ces connaissances et de toutes ces expériences, nous pensons pouvoir faire avancer le débat de façon sérieuse et vigilante, même si ce débat ne peut pas très consensuel.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL. – Nous avons déjà une dizaine de questions. Comme il était à prévoir, il y a un mélange entre les questions portant directement sur le secret défense et la confidentialité, et les questions de cette première partie de réunion.

Je propose que celles qui portent à l'évidence sur l'application du secret et la manière de concilier débat public et secret soient reportées à la session suivante.

Les deux premières questions de M. BAROUX me paraissent entrer dans le cadre de la deuxième table ronde, je les reporte donc à plus tard, ainsi que sa question n°5.

Question 3 – Mme KIRCHNER : « Pourquoi pas une dizaine de lieux, centres de ressources et de rencontres sur le climat, l'énergie et les déchets ? »

Mme KIRCHNER. – Bonjour, il s'agit en fait d'une question proposition. Par rapport au savoir, nous savons qu'il n'y a pas un savoir mais des savoirs comme vous l'avez évoqué avec la notion de pluriel. La vérité absolue n'existe pas puisque le savoir évolue à $t + 1$. Par exemple, la terre fut plate, ronde, ovale, puis a bougé sur son axe, etc.; la vérité évolue donc dans le temps.

L'autre point est que nous sommes tous égaux face à l'ignorance. Un expert en nucléaire peut ignorer tout des OGM et souhaiter fixer ses idées rapidement à partir d'informations validées. La question qui se pose est « validées par qui ? »

Le savoir doit être adapté aux destinataires. Nous avons donc besoin de contenus adaptés aux différentes cibles, comme les enfants, les adultes, les experts en langues étrangères. Pourquoi pas pour les mal voyants et les mal entendants ? On peut donc diversifier un savoir vers la population ciblée.

Pour conclure cette première question, savoir et démocratie : le savoir est ce qui est adopté par consensus à un instant t , d'où l'importance de valider le savoir par une commission indépendante et plurielle - et je rejoins tout à fait ce que disait Mme SENE. L'encyclopédie notamment est un bel exemple du siècle des Lumières. C'était un premier point, une proposition pour que la démocratie évolue, que l'on puisse partager, se renseigner, s'informer, discuter et se faire son idée en tant que citoyen.

Question 4 – Mme KIRCHNER : « Pourquoi pas de site Internet récapitulant les connaissances internationales sur les déchets ? »

Marie KIRCHNER. - On trouve sur les sites CPDP ou CNDP des avis pluriels, qui sont tout à fait intéressants. Cependant, on peut rêver d'un site sur lequel il y aurait une vérité collective qui évolue, mais c'est peut-être un peu loin. Dans un premier temps, donner le point de vue de chacun pour que chacun puisse réagir sur les différents contenus me paraît tout à fait souhaitable. En ce sens, peut-

être que vos sites pourraient être pérennisés ou sous une autre forme, pour que cela reste dans la démocratie comme utile pour les citoyens.

M. le PRESIDENT. - Merci madame. Monsieur LAFITTE, vous n'êtes pas tout à fait dans le sujet mais un débat public n'est pas non plus avec des oeillères.

Question 6 – M. LAFITTE : « Pourquoi le développement de l' éolien offshore n'a-t-il pas fait l'objet d'un débat public ? »

Olivier LAFITTE. - Cette question porte bien entendu sur le domaine de l'énergie. Je souhaite que les débats publics soient orientés le plus en amont possible. Or en tant que citoyen et également syndicaliste, je m'étonne sur le fait que l'« éolien offshore » qui était bien parti dans la région Normandie ait été complètement passé aux oubliettes, alors qu'il avait un certain potentiel industriel, notamment en termes d'emplois.

J'aurais souhaité que ce développement puisse faire l'objet d'un débat public. Bien que j'ai conscience que ma question est un peu à côté du débat d'aujourd'hui, je souhaiterais que ce débat ne soit pas « squeezé », parce qu'il y a un véritable potentiel industriel et en termes d'emplois. En tant que salarié et syndicaliste, je n'oppose pas du tout nucléaire et renouvelable, bien au contraire.

Georges MERCADAL. - Merci.

Question 7 – M. VASSAUX : « souhaite s'exprimer sur les problématiques communication/information et science et citoyen »

Alain VASSAUX. – Bonsoir, je suis membre de la CGT Fédération Mine Energie, branche énergie atomique. Je voulais revenir en effet sur les thèmes qui nous animent, comment établir un débat et un partage permanent entre les scientifiques et les citoyens ? J'ai entendu des mots très forts et très durs. J'ai entendu également l'arrogance des scientifiques et le pouvoir de la science. Dans d'autres thèmes et d'autres débats, on parlait de suspicion dans les résultats et de méfiance dans les propos.

Je crois que, pour la communauté scientifique, cela fait très mal. Quand on parle de l'Andra ou du CEA, c'est parfois avec méfiance. Il faut quand même savoir que derrière ces mots, ce sont des centaines, des milliers de scientifiques, animés d'humanisme je n'en doute pas et ayant une forte éthique. Je voulais le rappeler.

Alors, il faut trouver des formes aujourd'hui et demain, pour ce partage entre les citoyens et le « sachant » comme l'avait dit M. MERCADAL. Il existe en effet des forums, des cafés de la

science, des portes ouvertes, etc., mais ce n'est certainement pas suffisant.

Je voulais également parler de l'« obscurantisme » des élus ou d'« interdits ». Là, on touche à la vulgarisation de la science. Vulgariser quelque chose d'hautement scientifique est extrêmement complexe. Il me semble en effet que le débat doit trouver des formes pour rapprocher les citoyens de la science qui galope à grande vitesse. Demain, il faudra expliquer les nanotechnologies, etc. Voilà des exemples et je n'irai pas plus loin.

Le deuxième point concerne la communication et l'information, notamment au travers des CLI et des CLIS. Peut-être ai-je des informations un peu erronées, mais la mise en place a été historiquement difficile. Il y a une participation extrêmement importante, mais est-ce suffisant ? La vulgarisation et les comptes rendus sont-ils suffisamment distribués ? Et à quel niveau ? J'aimerais savoir.

Et puis, question peut-être un peu embarrassante, il m'a été rapporté que les préfets ou les Conseils généraux, puisque ce sont les départements, ne seraient pas totalement impliqués et ne joueraient pas totalement le jeu. J'aimerais avoir des explications car, pour nous, ce sont des structures, en particulier les CLI, qui doivent vivre et se développer. C'est un mode de communication qui a certainement de l'avenir mais, surtout, une légitimité.

Georges MERCADAL. – Merci. M. FAUVEL, vous avez la parole, même si je renvoie votre question à la session suivante, non pas parce qu'elle porte sur le secret mais parce qu'elle porte plutôt sur l'EPR.

Question 8 - M. FAUVEL : « En cas de catastrophe, qui assure l'EPR ? EPR : pourquoi pas en Bretagne pour éviter les lignes THT et les déperditions d'énergie ? »

Georges FAUVEL. - Ma question est brève mais je pourrais peut-être reprendre la parole en fonction de la réponse. Je voudrais savoir qui assure l'EPR. Peut-être pouvez-vous me donner tout de suite la réponse, ce qui me permettrait d'expliquer pourquoi je pose cette question.

Georges MERCADAL. - Vous aurez à nouveau la parole.

Georges FAUVEL. - Si c'est l'Etat qui assure l'EPR, je trouve quand même un peu scandaleux que les actionnaires empochent bientôt des dividendes sans aucun risque. Je suis personnellement pour le maintien d'EDF en tant que service public, mais les risques devraient être assurés par EDF, et les actionnaires si malheureusement EDF est

nationalisé. Cependant, on nous dit qu'il n'y aura pas de risque, alors il n'y a pas trop de problèmes.

Deuxième question, je m'étonne que l'on construise un EPR à Flamanville pour produire de l'électricité en Bretagne. Est-ce le mauvais souvenir de ce qui s'est passé en Bretagne il y a quelques années ? Et pourquoi nous obliger, en plus de l'EPR, à supporter presque 200 kilomètres de lignes à haute tension ?

Georges MERCADAL. - On sent très bien votre question, elle porte vraiment sur l'EPR, donc si vous le voulez bien, il y sera répondu dans la deuxième moitié de la soirée.

Question 9 – M. LAMY : « Qui provisionne pour la gestion future des déchets ultimes ? ». Monsieur LAMY, voulez-vous commenter votre question et je demanderai à EDF de vous répondre.

François LAMY. – Qui gère les fonds récoltés par la suite ?

Question 10 – M. LAMY : « Quid des études sur les effets des petites doses ? »

François LAMY. – Danger des petites doses additives radioéléments différents, avec éventuellement des toxiques chimiques non radioactives. Existe-t-il à l'heure actuelle des études épidémiologiques ?

Question 11 – M. LAMY : « Que devient la CLIF ? Pourquoi pas de participation à la gestion du site de retraitement de Beaumont-Hague ? »

Question 12 – M. LAMY : L'hôpital Pasteur de Cherbourg est-il équipé pour faire face ? »

François LAMY. – Je tiens à dire que j'ai fait partie de toutes les réunions.

Question 13 – M. LAMY : « Suggestion : le débat ne devrait-il pas être global sur les énergies ? »

Georges MERCADAL. – Nous irons jusqu'à la question 15.

Question 14 – M. CAEN : « Pourquoi un débat à 17 heures ? Pourquoi pas plus d'informations dans la presse régionale ? »

M. CAEN, vous avez la parole.

Michel CAEN. - Cette nouvelle procédure en France de débat public de proximité et d'augmentation de la démocratie participative est assez récente. Cependant, concernant la forme et notamment l'heure,

17 heures n'est peut-être pas l'heure la mieux placée pour avoir le plus de public possible.

Ensuite, il devrait y avoir une publication d'avis de ces réunions dans la presse régionale et je citerai le *Ouest France*. Personnellement, je l'achète tous les jours et je n'ai malheureusement vu apparaître le premier encart qu'aujourd'hui, ce qui m'interroge sur la publicité et les moyens de communication de la commission sur le débat des déchets. Il est donc difficile de prendre toutes les disponibilités personnelles pour être présents aujourd'hui.

Cela m'interroge également sur la finalité de ce processus. Nous avons déjà vécu dans la région un autre débat public qui concernait une nouvelle structure routière, la deux fois deux voies Caen-Flers. Les réunions se déroulaient plutôt vers 20 heures 30, ce qui permettait d'avoir un plus large public, ce qui est normalement la finalité de ces débats.

Georges MERCADAL

Question 15 – M. CAEN : « Peut-on avoir l'assurance que les conclusions de ces débats seront prises en compte ? »

Michel CAEN. – Normalement, vous rendrez à la fin de ces différentes réunions des conclusions qui seront envoyées aux différents opérateurs. Lors du débat concernant la deux voies Caen-Flers, les conclusions ont été rendues aux deux conseils généraux de notre région, Calvados et Orne. Normalement, nous aurions pu espérer que les commanditaires allaient peut-être les lire avec attention et retenir les conclusions, pour modifier éventuellement leur projet - partiellement, totalement, voire l'abandonner.

Malheureusement, le vécu dans notre région nous apporte quelques craintes, puisque les conclusions de cette commission n'ont pas été entendues. Je m'interroge donc aussi par rapport à cette commission sur les déchets, puisque d'après ce que j'ai pu lire dans des articles de journalistes, quelques inquiétudes s'exprimaient. Les différents opérateurs nationaux concernés vont-ils les entendre ?

Georges MERCADAL. - Je vais commencer par vous répondre rapidement puisque ce sont des questions qui s'adressent au débat public lui-même. Je parle sous le contrôle de François BERTAULT qui est dans la salle.

Sur le plan des communiqués de presse, nous avons eu deux insertions dans *Ouest France* et deux dans *La Liberté* respectivement les 8 et 12 novembre, et 8 et 14 pour annoncer la réunion de ce soir. Vous en avez vu une mais je ne peux pas faire

mieux. De plus, nous avons mis des affichettes chez les commerçants pour informer la population de cette réunion.

17 heures, vous avez raison, n'est pas la meilleure heure. D'habitude, nous choisissons plutôt 18 heures, mais nous voulions faire cette réunion commune et nous avons pensé que le sujet qui intéressait le plus, le sujet d'actualité, était le secret défense et la confidentialité d'une manière générale. Nous l'avons mis à partir de 19 heures, j'espère que la salle sera à ce moment comble.

Quant à avoir l'assurance que les conclusions seraient ou seront suivies des faits, je rappelle à toute l'assistance que nous travaillons pour appliquer une loi. La loi dit qu'à l'issue du débat, la Commission particulière, c'est-à-dire pour ce qui concerne les déchets les personnes que vous avez en face de vous, écrive un compte rendu.

A ce compte rendu, les responsables doivent réagir dans les trois mois qui suivent. Concernant les déchets nucléaires, la réaction sera le projet de loi que le Gouvernement déposera et le débat qui s'ensuivra à l'Assemblée.

Nous n'avons pas d'autres pouvoirs que ce pouvoir d'influence sur les responsables. Le compte rendu est rendu public et il s'exerce de cette manière sur les responsables, une certaine pression.

Nous avons essayé de faire un pas de plus dans ce débat sur les déchets nucléaires. Nous avons rédigé des comptes rendus provisoires intermédiaires. Ce compte rendu provisoire intermédiaire en est rendu à la séance du 8 octobre à la Cité des Sciences et de l'Industrie et il est disponible sur le site de la Commission particulière déchets radioactifs. C'est une manière peut-être de donner à ce compte rendu encore plus de force. C'est du moins ce que nous avons visé.

Il est clair que la plus belle fille du monde ne peut offrir que ce qu'elle a, nous travaillons encore une fois dans le cadre d'une loi et nous essayons de l'appliquer avec la plus grande énergie. C'est ce que nous essayons de faire, aussi bien nos collègues de la Commission particulière sur le projet EPR que nous.

Nous allons essayer de répondre à vos questions et, en même temps, je vais vous passer la parole pour que vous embrayiez sur les propos de Monique SENE et de Jean-Claude DELALONDE.

Cyrille VINCENT. - Comme vous m'avez présenté en début de séance, je travaille effectivement au ministère de l'Industrie, à la Direction générale de l'Energie et des Matières premières où je suis plus particulièrement en charge du suivi du secteur nucléaire. Cela

me permet peut-être d'écarter la question sur l'éolien offshore. Cependant, si M. LAFITTE le souhaite, je pourrai la transmettre à mes collègues.

Georges MERCADAL. - La question n'est pas vraiment une question mais en réalité une proposition et je me permets de l'appuyer auprès de vous, car j'imagine que la DGEMP est responsable de toutes les énergies.

Nous en avons discuté en Commission nationale du Débat public. Les éoliennes, comme d'ailleurs les stations d'incinération de déchets, sont des équipements qui, chacun pris individuellement, même les champs d'éoliennes les plus importants, dépassent rarement les seuils qui rendent le débat public obligatoire, ou même qui rendent les projets à publicité obligatoire, avec possibilité de saisir la Commission.

Nous constatons, nous Commission nationale du Débat public, qu'il s'agit de projets qui intéressent le public et qui, en quelque sorte, n'arriveront jamais à passer la barre des seuils qui les introduisent à la Commission nationale du Débat public.

Je me permets donc de dire qu'il y a peut-être quelque chose à voir, car il nous paraîtrait légitime que cette loi sur le débat public s'applique à tout sujet qui, manifestement, préoccupe le public, comme les éoliennes et les stations d'incinération d'ordures ménagères qui sont des sujets qui intéressent tout le monde. Je vous rends la parole.

Cyrille VINCENT. - Concernant un certain nombre d'interventions, je voudrais peut-être commencer par rappeler que la loi de 1991 avait prévu un certain nombre de dispositions permettant justement de progresser sur ces questions d'information, de transparence et d'évaluation, qui ont été évoquées à plusieurs reprises, notamment par Mme SENE.

Il faut bien reconnaître que c'est elle qui a constitué la Commission nationale d'Évaluation qui, depuis 15 ans, évalue et transmet annuellement son rapport au Parlement et le rend public, concernant les recherches menées en matière de déchets radioactifs. Il y a sans doute un certain nombre d'améliorations à apporter à son fonctionnement. Il faudra effectivement se poser la question sur la manière de renouveler le mandat de cette Commission, mais la loi de 1991 avait franchi un premier pas en permettant la création d'une commission scientifique indépendante des établissements, à savoir l'Andra et le CEA, qui étaient en charge par ailleurs des recherches sur les axes définis par la loi.

La loi de 1991 avait également créé le Comité local d'Information et de Suivi (CLIS), se préoccupant justement de la manière d'apporter au plus près des laboratoires de recherche en milieu géologique l'information scientifique sur les recherches menées au sein de ces laboratoires. Il nous paraît tout à fait indispensable de poursuivre ces démarches de partage d'information. La question qui se pose plutôt à nous d'ici à 2006 est de savoir selon quelles modalités nous devons modifier les missions, la composition et les moyens.

Je tenais quand même à rappeler que ces dispositions ont existé, que ce soit la Commission nationale d'évaluation ou le Comité local d'Information et de Suivi, et disposent quand même de moyens pour mener à bien leurs missions.

Georges MERCADAL. – Je vous interromps un instant vous rappeler le propos de M. DELALONDE. Ces commissions reposent-elles uniquement sur la circulaire Mauroy ? Ou la loi de 1991 les a-t-elles « sanctifiées » ?

Cyrille VINCENT. - La loi de 1991 a instauré un CLIS dédié aux laboratoires de recherche sur les déchets radioactifs, ce qui est autre chose finalement que les CLI auprès des installations de production d'électricité qui, elles, sont sous le régime de la circulaire Mauroy.

Après la circulaire Mauroy, nous avons fait un peu mieux puisque nous avons donné, d'un point de vue juridique, une assise légale à l'existence du CLIS.

Georges MERCADAL. - Vous avez bien compris la demande de M. DELALONDE. Bien entendu, vous n'allez pas nous répondre immédiatement, mais c'était juste pour m'assurer que sa demande avait été bien comprise.

Cyrille VINCENT. – Un certain nombre de choses ont fonctionné tout de même depuis 15 ans et il est vrai qu'aujourd'hui nous nous posons la question sur la manière d'améliorer finalement le fonctionnement de ces différentes instances.

Je voulais également rebondir sur les propos de Mme KIRCHNER. Elle nous propose de disposer d'une dizaine de centres en France sur l'énergie et le climat, et d'un site Internet un peu ressource dans une démarche encyclopédique. L'idée est d'essayer de disposer d'une information finalement structurée et qui évolue dans le temps - si je comprends bien sa suggestion - pour tenir un peu un registre de l'avancée de la connaissance concernant la gestion des déchets radioactifs. Je crois que cette remarque est revenue un certain nombre de fois lors du débat public.

C'est effectivement un sujet sur lequel nous pouvons progresser pour mieux structurer l'information relative à la gestion des déchets radioactifs. C'est un sujet relativement vaste dans les domaines qu'il couvre et nous pourrions peut-être proposer une suggestion qui pourrait faire l'objet aujourd'hui de débats et de réactions.

Nous avons vu que nous avons besoin d'avoir un socle pour tout cela, nous en avons beaucoup parlé. Nous disposons aujourd'hui de l'inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra qui permet de savoir au moins de quoi on parle quand on parle de déchets radioactifs et de matières valorisables.

Nous pourrions peut-être réfléchir à la manière d'organiser de façon régulière un rendez-vous sur cette question de la gestion des déchets radioactifs. 2006 est un grand rendez-vous, cependant un peu solennel et un peu 15 ans après, ce qui est quand même une période assez longue. Il a fallu finalement imaginer les modalités à l'approche de 2006 parce qu'elles n'étaient pas toutes prévues par la loi.

Une suggestion que nous pourrions faire est que la future loi prévoie de manière plus régulière - tous les 5 ans par exemple - un rendez-vous qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'un rapport que le Gouvernement pourrait remettre au Parlement, sans qu'il y ait forcément un projet de loi derrière, et qui permette à tous de faire le point sur la situation de cette question de la gestion des déchets radioactifs.

Il y a un premier grand sujet, nous en avons déjà parlé et je parle sous le contrôle de M. LACOSTE de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui est dans la salle, maintenant que nous connaissons les déchets que nous avons et les solutions de gestion aujourd'hui mises en œuvre qui permettent de gérer les déchets en toute sûreté, nous pouvons nous interroger sur lesquelles sont pérennes, lesquelles sont simplement des solutions de gestion transitoire qui doivent faire l'objet finalement d'évolutions.

C'est toute la démarche engagée sous la pression de l'Autorité de Sûreté sur un plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables. C'est un objet aujourd'hui assez nouveau et on pourrait imaginer que, finalement, la loi permette de l'ancrer.

Au-delà de cette question de la sûreté, nous avons vu qu'il existe une nouvelle ouverture vers des programmes de recherche. Cet élément est ressorti assez fortement des différents débats publics : pour un certain nombre de sujets, et en particulier pour les déchets HAVL, on allait s'engager dans une nouvelle période

où il y aurait encore des choix ouverts et un certain nombre de recherches à accomplir.

Nous avons vu qu'il y avait des programmes de recherche ambitieux à mener, si l'on souhaite par exemple poursuivre sur la question du stockage géologique et pour tout ce qui concerne la séparation poussée-transmutation. Je me souviens de questions qui ont été posées sur la manière de s'assurer finalement que tout cela avance de façon cohérente.

Là encore, on pourrait imaginer un volet où l'on fasse un point de situation précise tous les cinq ans sur le panorama de l'avancée des différents programmes de recherche relative à la gestion des déchets radioactifs.

Enfin, le troisième volet que nous avons pu identifier au cours des débats et nous y reviendrons certainement dans les débats futurs, notamment vendredi prochain, est de savoir si nous avons les moyens de faire tout cela. Les questions prennent différentes formes : est-ce que EDF provisionne ? Les déchets radioactifs sont-ils dans les kilowatts-heure ?

Il y a également un besoin d'information structurée, rassemblée et cohérente sur le fait de s'assurer que la société se pose le moment venu la question des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre des solutions de gestion qu'elle aura choisies pour gérer ces déchets radioactifs. Cela pourrait finalement constituer un troisième volet sur lequel nous pourrions organiser ce rendez-vous régulier. Cette proposition émane un peu des différentes propositions que nous avons eues, et permettrait d'avancer sur cette question de la gestion des déchets radioactifs.

Georges MERCADAL. – Merci. Voilà une proposition concernant la notion de rendez-vous.

Monique SENE. - Je réagis parce que tous ces rendez-vous sont très gentils, c'est même très gentil qu'il y ait un CLIS, mais je vous ai dit que certaines des études commanditées n'ont pas vraiment reçu un accueil favorable. Cela pose donc des problèmes.

Quant aux rendez-vous, certes, mais qui va lire les rapports et qui y aura accès ? Si c'est pour les donner au Parlement, cela peut signifier que tous les députés envoient le rapport à toutes les personnes qui les ont élus. C'est possible mais je n'ai encore jamais vu ce type de réaction.

Le problème crucial est que nous n'avons parlé que de déchets et d'implants. Or tout ce que l'on fait actuellement sur les déchets se borne sur un programme qui s'arrêtera en 2020. De plus, si

l'on démarre un programme de construction, il y aura plus de déchets que ce que nous sommes en train de traiter, alors peut-être que les citoyens ont aussi leur mot à dire sur la quantité des déchets.

Georges MERCADAL. - Juste une réaction rapide, Monsieur Vincent, mais c'est intéressant d'avoir ce débat. Qu'aviez-vous en tête ?

Cyrille VINCENT. - D'abord, il faut vraiment travailler sur la publicité à donner à ce rendez-vous. Le débat public, de par son organisation, a permis finalement des modalités de partages qui sont sans doute meilleures que la simple application d'un rapport au Parlement. A ce sujet, les choses sont tout à fait claires pour essayer de faire en sorte que toutes les personnes qui souhaitent avoir accès à cette information puissent l'avoir dans des conditions satisfaisantes.

On peut imaginer de nouveaux moyens de communication comme Internet, on peut peut-être également imaginer d'organiser de manière régulière des réunions comme le débat public a permis d'en organiser. Cependant, aujourd'hui, c'est au stade de l'idée et c'est quelque chose qu'il convient de travailler.

Quant à la question du périmètre, je crois que dans notre esprit, les choses sont également claires. Le périmètre est l'ensemble des déchets radioactifs et des matières valorisables que l'on produit aujourd'hui ou que l'on envisage de produire. Très clairement, si un jour il se pose la question d'un renouvellement, par exemple d'un certain nombre d'installations nucléaires, il me paraît tout à fait clair que les déchets qui seraient générés par ces installations doivent entrer dans le champ du suivi de la gestion des déchets radioactifs.

Une des volontés dans le fait d'avoir une information plus structurée et complète, est bien de s'assurer que rien n'échappe à cela. Justement, l'inventaire de l'Andra a déjà permis de donner une photographie en 2020. Nous sommes en train de travailler avec l'ANdra pour essayer d'aller encore plus loin et pour donner finalement une image sur tout ce qui est engagé. Quels sont les déchets susceptibles d'être générés ? Nous sommes vraiment dans cette idée.

Georges MERCADAL - Je vous remercie. Madame KIRCHNER, nous n'avons pas répondu à votre deuxième question sur le site Internet mais s'il y a des idées comme celles-ci, d'un rendez-vous sur le périmètre qui vient d'être discuté, avec des méthodes de préparation comme Mme SENE l'expliquait plus haut, il semble que l'idée d'un site Internet permanent et récapitulatif des connaissances dans ces domaines va, dans ce cadre, s'imposer.

Bernard BIGOT. - Je voudrais essayer de répondre à quelques-unes des questions, en essayant de cibler mon intervention sur la diffusion de la connaissance scientifique.

Tout d'abord, il est de la responsabilité des chercheurs publics de diffuser l'information sur les résultats des travaux qu'ils publient ou qui sont publiés à travers le monde. C'est une des missions extrêmement importantes.

Le caractère pluraliste de cette information doit normalement pouvoir être assuré parce que les chercheurs peuvent s'exprimer tout à fait librement. On peut souhaiter qu'il n'y ait pas en France - mais de manière plus large dans le monde - seulement quelques organismes spécialisés qui travaillent sur ces sujets. Un de mes regrets personnels est qu'en France, dans un pays où le nucléaire a l'importance que l'on connaît, avec les problématiques des déchets et des réacteurs, la présence universitaire soit très modeste alors que dans d'autres pays, au contraire, il y a de la part des universités un choix de politique scientifique qui consiste à ce que ceux-ci s'investissent dans ce domaine.

Voilà un premier élément de réflexion que je voulais souligner. Il est dans la mission des organismes publics et dans la mission des chercheurs de diffuser l'information. Celle-ci se présente d'abord et en premier lieu - et c'est un mot que je n'ai pas encore entendu dans le débat jusqu'à présent - par des publications validées par les pairs. C'est la première source d'information fiable. On ne se décrète pas expert, on se fait reconnaître comme tel au travers de publications.

Monique SENE. - Elles sont inaccessibles pour la plupart.

Bernard BIGOT. - Elles ne sont pas inaccessibles pour la plupart, elles sont publiées.

Georges MERCADAL. - C'est le premier étage de la fusée.

Bernard BIGOT. – Tout à fait, c'est le premier étage.

Georges MERCADAL. - J'espère seulement qu'il y a une deuxième étage.

Bernard BIGOT. - Il y a une responsabilité complémentaire de la part des organismes et des chercheurs, qui est effectivement de rendre cette information accessible à un public, en des termes qui lui soient compréhensibles. A cet égard, un effort est accompli par les organismes publics en publiant un certain nombre de documents de synthèse et en offrant sur des sites Internet dont ils ont effectivement la responsabilité du contenu, les informations souhaitables.

Concernant la CNE par exemple, tous ses rapports sont accessibles. Les rapports publiés par l'Andra, le CEA, le CNRS et autre sur les travaux accomplis dans le cadre de la loi 1991 sont également accessibles.

Que ce ne soit pas suffisant, je serais bien entendu le premier à le reconnaître, parce que face à un public qui, souvent, a des difficultés, même à saisir les termes du débat, seul le dialogue peut permettre cette transmission de l'information scientifique et technique. Des conférences sont organisées et je crois qu'une des premières initiatives des organismes est d'essayer de répondre à la demande et à la sollicitation du public, que ce soit des associations ou autres. Vous avez souligné, Monsieur DELALONDE, le rôle éminent des CLI et je partage ce point de vue. Les CLI sont en capacité s'ils le souhaitent de solliciter l'intervention de tel ou tel responsable.

Me concernant en tant que Haut-Commissaire, si nous étions sollicités, je veillerai à ce qu'effectivement, il puisse y avoir des éléments de réponse, de débat et de confrontations.

Un effort extrêmement important a déjà été accompli par rapport à l'époque que vous évoquiez, Madame SENE. Il n'est jamais suffisant parce que je mesure combien la science est, par nature, vivante et dynamique. La compréhension n'est pas facilement accessible et je crois que nous avons une responsabilité particulière à améliorer encore les choses.

Je voudrais compléter le propos. Nous avons entendu parler de débat et vous le savez mieux que moi, Monsieur MERCADAL, il y a une certaine incompréhension. Le débat n'est pas destiné à permettre des conclusions qui aient vocation à être décisionnelles. Le débat est fait pour s'assurer que l'ensemble des citoyens qui souhaitent avoir une information aient pu effectivement poser leurs questions et, au travers de votre responsabilité, Monsieur le Président, en tant que Commission nationale du Débat public, que les réponses aient été apportées et qu'elles aient été sincères.

Ma conviction profonde est que lorsque les responsables, qu'ils soient ministériels, politiques, industriels ou scientifiques, vont prendre une décision, ils seront amenés à prendre en compte les interrogations et les questionnements. Ces débats sont extrêmement utiles et fructueux et on ne peut qu'encourager qu'ils se multiplient. Vous avez proposé qu'ils reviennent avec une certaine fréquence. Personnellement, sur un sujet tel que le nucléaire, je ne vois aucune difficulté.

Je vais essayer de répondre précisément à la question posée par M. DELALONDE. Est-ce que les CLI peuvent se trouver confortés dans les projets de loi ? Peuvent-ils être confortés par la

reconnaissance que la nation peut leur donner, par la distribution d'un certain nombre de moyens leur permettant d'exercer leur mission ?

De mon point de vue, je le souhaite. C'est un cadre de proximité dans lequel les personnes sont directement intéressées aux problématiques des déchets, puisque c'est de cela dont on parle, mais de manière plus large aux problématiques du nucléaire. Je ne vois aucune difficulté à ce que ces éléments figurent dans la loi pour conforter la fameuse circulaire de M. MAUROY dont nous parlions plus haut.

Je veux également dire un mot à Mme KIRCHNER. Personnellement, je pense que le sujet des déchets est un sujet suffisamment important et qui se déploie dans le temps sur des échelles suffisamment longues, pour que l'idée d'avoir au niveau national un site qui veille à fournir les résultats scientifiques, qu'il faut bien distinguer des opinions des uns et des autres, mérite que l'on regarde cela très attentivement. Je vais réfléchir avec l'ensemble des personnes directement intéressées, à essayer d'apporter une réponse de cette nature. Aujourd'hui, nous le savons, le moyen de communication le plus facile et le plus direct est, bien souvent au-delà de la littérature et des publications, ce type de communication.

Je réponds à Mme SENE que si l'OPECST reçoit par exemple un rapport, il peut très bien le mettre à disposition sous cette forme et je pense qu'il sera assez facilement accessible dans ce cadre.

Qui les valide ? Je rappelle que les informations scientifiques sont d'abord validées par les pairs. Ensuite, les personnes qui les valident peuvent mettre en bas leur nom et, s'ils sont contestés dans leur validation, ils peuvent être amenés à y répondre.

Le nucléaire, de mon point de vue, n'a rien à redouter d'un dialogue, d'une confrontation ou d'un débat. Au contraire, c'est le manque de dialogue ou les déclarations à l'emporte-pièce d'un côté ou de l'autre qui ne peuvent que nuire à la confiance que cela peut établir.

L'information est, je crois, le plus souhaitable possible. Aujourd'hui, en France, il y a vraiment une facilité si on souhaite savoir comment est organisé votre débat. Il me semble qu'il y a un site accessible à chacun et une publicité forte. On ne peut effectivement pas avoir la moindre suspicion quant à la volonté de la Commission et à celle plus générale de tous les acteurs du nucléaire, de s'ouvrir très librement au débat.

Georges MERCADAL. - Pendant que vous avez le micro, je vais vous demander de répondre à la question n°19 de M. DESSUS qui va détailler un peu plus sa question.

Question 19 – M. DESSUS : « Une position unique de l'administration vous semble-t-elle compatible avec l'expertise plurielle que vous prônez ? »

Benjamin DESSUS. – Cette question m'a été inspirée par l'introduction de Monique SENE qui insistait sur l'expertise plurielle, ce sur quoi nous sommes, semble-t-il, tous d'accord.

Lorsque l'on regarde le dossier d'initialisation de l'EPR, on constate qu'il n'y a qu'une seule position de l'administration. On sait pourtant que l'administration est composée d'un certain nombre de ministères et on peut imaginer qu'il y ait quelques nuances entre la position du ministère de l'Industrie et celle du ministère de la Recherche ou celui de la Santé, ou encore celui de l'Ecologie, sur ces questions.

Or le dossier qui nous est présenté, présente une position unique, probablement arbitrée par un politique car il n'est pas de la mission de l'administration de s'arbitrer elle-même.

J'aimerais avoir quelques explications sur cette contradiction qui semble être une position monolithique de l'administration. Est-ce particulier au nucléaire ou est-ce général ? Ce n'est pas du tout la pratique anglo-saxonne, ni la pratique d'un certain nombre de pays étrangers. Il me semble utile de discuter un instant de ce sujet.

Bernard BIGOT. – Il me semble que la position qui est exprimée n'est pas celle d'une administration mais celle du gouvernement. Face à un problème qui représente une décision ultime politique, qu'il y ait de la diversité parmi les personnes dans l'administration ou parmi les ministres, rien ne prive ceux-ci de s'exprimer.

Il ne faut cependant pas confondre un document ayant valeur de référence d'une position gouvernementale avec la diversité d'opinions qui peut avoir valeur au sein des différents ministères. Me concernant, je ne vois pas de difficulté à ce que tel ou tel représentant de l'administration, comme vous dites, s'exprime dans le débat pour faire part des sensibilités particulières qu'il peut avoir sur telle ou telle question.

Monique SENE. - C'est ce qui manque. La plupart du temps, nous avons un document absolument monolithique et les avis différents de toutes les administrations ne sont pas donnés. Or ils ne

portent pas sur la politique, mais ils portent éventuellement sur la sûreté, sur la radio protection, puisque chacun a sa façon de lire le dossier. C'est quand même un éclairage qui aiderait beaucoup les citoyens, plutôt que d'avoir un rapport où tout est lisse et où il n'y a rien qui dépasse.

Pour moi, c'est le problème. On se trompe de cible en disant que tout est accessible et que tout va venir, etc. Ce n'est pas vrai. Pour obtenir les documents, c'est une recherche vraiment compliquée, et encore maintenant. Il y a toujours des réticences à les fournir, soi-disant sous le secret mais nous en parlerons plus tard.

En plus, quand le pétitionnaire ou quand le CEA fait un document de vulgarisation, ce n'est pas toujours ce que l'on demande. Nous demandons à avoir la documentation, pas le document de vulgarisation que le CEA ou EDF, ou même le ministère, a envie de nous donner. Ce n'est pas une information, ni une expertise.

Bernard BIGOT. - Bien évidemment, si vous demandez un quelconque document scientifique publié, il vous est accessible.

Monique SENE. - Ce n'est pas vrai. J'ai suffisamment demandé de publications à l'IRSN pour ne pas les avoir eu.

(Applaudissements)

Jean-Claude DELALONDE. - Je ne sais pas si les documents sont accessibles, mais s'ils le sont, qui doit les demander ? Comment faut-il faire ? Je fais écho à votre réponse eu égard aux CLI et également à M. VASSAUX qui s'inquiétait des critiques faites par rapport aux scientifiques et à la légitimité des CLI par rapport au positionnement de certains conseils généraux.

Je voudrais rappeler que les CLI ont effectivement, grâce à la circulaire Mauroy, pu se constituer en assemblée pour discuter des questions du nucléaire en 1981. C'était déjà les prémises des lois de décentralisation qui sont sorties quelques années plus tard. Cependant, ce texte n'était et n'est encore qu'une circulaire. La circulaire Mauroy n'a prévu aucun moyen juridique, aucun statut aux CLI pour qu'elles puissent se réunir et débattre avec des moyens autres que le simple bénévolat.

Depuis 25 ans, lorsque les CLI se réunissent et si elles font certaines choses, ce n'est encore que grâce à la Direction générale de la Sûreté nucléaire. Je le dis très sincèrement, c'est grâce aux relations que nous avons avec M. LACOSTE. S'il n'y avait pas ces relations, les CLIS ne pourraient rien faire.

Nous revendiquons justement par le Livre Blanc qu'il y ait un cadre juridique à l'existence des CLI, qu'on leur donne les moyens d'exister, de se réunir, de lancer des expertises, d'avoir accès aux documents dont vous dites qu'ils existent. Ce n'est pas moi en tant que président de CLI qui vous les demanderait, je suis incapable de les exploiter, mais, au niveau national, les CLI avec leurs scientifiques, l'ANCLI avec son Comité scientifique, à partir des questions posées par les associatifs, par les élus, par la population, et avec son conseil scientifique, sur des bases clairement définies, en sont capables.

Si nous avions su que ces documents existaient et si nous avions eu un guide d'accès national, la houle du public n'aurait pas existé. Il y aurait un réel débat, tant au niveau national qu'au niveau de chacune des CLI, et donc au niveau des centres nucléaires, concernant la production de déchets et leur valorisation, la façon dont ils pourraient être gérés, non pas seulement aujourd'hui dans le cadre des générations actuelles, mais une fois que les centrales n'existeront plus et que nos générations d'aujourd'hui ne seront plus là.

Je pense que vous avez sûrement raison parce que les scientifiques ont fait ces études, elles existent donc. Il y a certainement un accès, mais le cadre d'accès dans la légitimité n'existe pas.

Je revendique avec l'ANCLI, avec les CLI, avec la démocratie locale, avec le conseil scientifique, que si l'information existe, elle n'est pas communiquée et nous n'y avons pas accès parce que nous ne connaissons pas le guide d'accès. Le conseil scientifique est composé de scientifiques dont on peut peut-être critiquer le réalisme, mais je crois que l'on peut quand même leur faire confiance, même s'il peut exister un débat entre eux ; l'information pourra ainsi être mieux répercutée au niveau national et, ce qui m'intéresse également, au niveau local, par rapport aux préoccupations du terrain.

(Applaudissements)

Bernard BIGOT. - Je comprends très bien, y compris pour les scientifiques, quand vous abordez un nouveau sujet, la documentation et la bibliographie ne vous sont pas faites sur table. Sur des sujets nouveaux et difficiles, il y a pour tout et à chacun cet effort de réunir l'information. C'est la première capacité et la première qualité de ceux qui veulent débattre.

Je comprends que vous n'avez pas une connaissance exhaustive de tous les documents produits, parce que de très nombreuses études ont été menées. En revanche, je pense qu'il serait souhaitable que les citoyens qui seraient intéressés formulent les

questions qui les préoccupent, auprès d'un certain nombre d'instances. Elles existent, il y a en particulier une commission sur l'information nucléaire. Par ce canal sont représentés des journalistes, des producteurs de déchets, des administrations.

Nous pouvons tout à fait essayer de vous apporter les éléments de guide pour vous communiquer l'information que vous souhaitez dans des termes qui ne sont pas "un renvoi" à un mètre cube de documents, dans lesquels vous aurez effectivement beaucoup de peine à vous y retrouver. Il est nécessaire d'intensifier le dialogue. D'après ce que je sais, il y a un représentant de l'ANCLI dans cette instance, pour que vous n'ayez pas "des questions sans réponses".

Quant à la logique du document que vous n'avez pas, nous ne pouvons bien évidemment pas "imaginer" tous les documents dont vous pouvez avoir le souhait. Me concernant, je parle de documents scientifiques qui fondent l'expertise. Ils sont par nature diffusables et opposables.

La science est d'abord la reproduction des résultats avec une méthodologie contrôlée, il y a donc nécessité de la confrontation de ces résultats. C'est de là que provient le progrès scientifique et je ne vois aucune raison d'accréditer l'idée que dans le nucléaire, les résultats scientifiques seraient par nature occultés. Certaines zones sont effectivement liées à des considérations de secret défense, de secret industriel - nous y reviendrons sans doute ultérieurement - mais elles sont limitées.

Jacques REPUSSARD. - Je pense qu'il ne faut pas tourner autour du pot.

Georges MERCADAL. - Si possible, oui. Pardonnez-moi, laissez-moi faire une petite annonce. J'ai 30 questions. Il nous reste 20 minutes pour cette première table. Il est vrai que beaucoup des questions portent sur l'EPR. Par exemple, M. CHAPON demande « l'EPR produit-il en volume 15 % de moins de déchets que les anciennes centrales ? L'implantation d'EPR ailleurs qu'à Flamanville = moins de lignes THT ? » C'est vraiment dans le sujet suivant. Je vais donc me permettre de renvoyer un certain nombre de questions à la deuxième partie de la session.

J'aimerais que, pour le reste, nous finissions ce débat sur l'information qui, vous le voyez, est bien engagé. Je vous demande de ne plus envoyer de question pour cette session. Vous passerez sur l'autre session pour des questions de ce type.

Jacques REPUSSARD. - Je voudrais revenir sur les questions de partage, non seulement de l'information, mais également de l'expertise. Il est clair, en entendant d'ailleurs les mouvements

dans la salle, que la question n'est pas tellement celle de l'accès à des informations. Comme le rappelle M. BIGOT, beaucoup sont publiques, à condition de savoir les chercher.

La question qui se pose est donc de savoir comment la société civile contribue à la vigilance sur les risques. Il y a, dans la société moderne qui est la nôtre, une attente assez profonde que l'on trouve partout d'une volonté de contribution de proximité à la vigilance sur les risques. Autrement dit, le nucléaire, c'est vrai, comporte des risques très graves. Nous estimons que les probabilités que les risques se réalisent sont très faibles et que c'est donc jouable, mais il n'empêche qu'ils existent. Les riverains et les personnes qui travaillent dans ces installations peuvent jouer un rôle complémentaire à celui des autorités publiques, de l'exploitant ou des experts scientifiques que nous sommes, pour contribuer à la vigilance sur les risques et il n'y a jamais trop de vigilance sur les risques.

Le problème est comment faire. Il est vrai que jusqu'à présent, les CLI ont été plus cantonnées dans un rôle d'information et de diffusion de la bonne parole, que dans un vrai rôle de contribution à la vigilance sur les risques - encore une fois, ce n'est qu'une contribution mais une contribution est plus un regard de spectateur. Alors, comment peut-on faire ? Il est clair qu'il faut déjà un cadre, il faut ensuite pouvoir accéder aux dossiers, et il faut derrière les dossiers un mécanisme de partage de l'expertise.

Le cadre - les CLI - existe. Un projet de loi devrait d'ailleurs être examiné par le parlement et c'est le vœu que je formule pour que cela ne devienne non plus un projet mais une vraie loi. Ce texte conforte le statut des CLI et donnerait plus de poids à l'Association nationale des CLI. Le cadre pourrait donc exister.

Concernant les droits d'accès aux dossiers techniques, le même projet de loi renforce encore ce qui existe dans la loi de 1978, dans la convention d'Aarhus de 1998, qui donne déjà des droits d'accès à des documents entrant dans des processus administratifs. De tels documents sont par exemple constitués par les avis que l'IRSN élabore sur les saisines des autorités de sûreté au sujet d'installations.

A la suite de la réforme de 2002 sur l'organisation de la sûreté nucléaire, les avis que l'IRSN fournit à l'autorité ne sont pas la propriété de l'autorité. Ces avis sont financés par le budget de l'Institut, certes à la demande de l'autorité qui, évidemment, s'en sert dans son propre processus administratif, mais il n'y a pas de transfert de propriété de ces avis. C'est un document public et il est vraisemblable qu'après la clôture des dossiers, l'accès à ces documents serait de droit au titre de la loi de 1978.

La question n'est pas tellement après les dossiers, c'est pendant. La convention que nous avons signée il y a un an entre l'IRSN et l'Autorité de Sûreté Nucléaire indique que ces avis ont vocation à être rendus accessibles pour les CLI. C'est extrêmement clair, c'est un acte juridique qui a été signé entre l'IRSN et l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il faut maintenant mettre en place ce processus, ce qui n'est pas forcément très simple à faire parce que dans la réalité, Madame SENE, ces documents sont compliqués, parfois assez illisibles, et s'inscrivent dans un dialogue continu entre l'administration, l'exploitant et les experts de l'IRSN. Cela n'a donc pas été conçu dans le but d'une exploitation, au-delà de la lecture, par d'autres experts.

Nous avons un petit peu de travail à faire, mais l'intention est là, M. LACOSTE pourra le confirmer. Sous réserve des questions de secret industriel qu'il faut régler, parce qu'il faut bien se rendre compte qu'il faut protéger ces questions, l'accès aux dossiers va progresser sur le très court terme.

Le troisième élément est « comment fait-on pour partager l'expertise ? ». En effet, il ne suffit pas de lire les dossiers pour partager l'expertise. Comment fait l'administration ? Quand elle a le dossier de l'exploitant et notre propre dossier d'évaluation, l'administration a son propre processus de partage et d'expertise. Cela s'appelle des groupes permanents.

Ces groupes permanents font appel à des experts, par exemple étrangers, et ce dialogue critique à la fois du dossier de l'exploitant et aussi de nos propres conclusions permet à l'administration de se faire son opinion sur la décision qu'il convient de prendre.

On peut imaginer un processus du même genre dans les CLI. Simplement, il n'aboutirait pas à une décision mais il pourrait aboutir à une compréhension par les parties prenantes, à des prises de position et à des communications publiques. Il faut donc qu'autour des CLI, il y ait des experts qui puissent également écouter ce que dit l'exploitant, écouter ce que dit l'expert public qui est l'IRSN, et se faire une opinion.

Pour que ces experts existent - et j'abonde dans le sens de M. DELALONDE - il faut un peu d'argent. Je ne pense pas qu'il s'agisse de refaire ce que fait l'IRSN. Personne ne refait ce que fait l'IRSN. Il faut bien voir - et c'est une réalité organisationnelle du pays et cela coûte déjà assez cher - que personne ne pourrait avoir à notre place la vision globale de la sûreté d'une installation.

L'autorité de sûreté nous pose une question sur un sujet donné par rapport à un dossier spécifique d'un industriel, d'un

exploitant, et nous replaçons dans notre avis la vision du risque par rapport à un jugement global, qui comporte aussi bien le regard sur l'histoire de l'installation, sur tous les incidents qu'il y a eu en France et à l'étranger, sur les pratiques organisationnelles, même si en apparence elles n'ont strictement rien à voir avec le dossier technique.

C'est donc notre travail de replacer ce dossier de l'exploitant dans un contexte plus large et d'émettre un avis sur les risques. Ce n'est donc qu'un avis. En principe, il n'y a plus d'obstacle juridique pour que cet avis soit ensuite disponible et discutable et pour que les CLI ou l'ANCLI, par exemple, puissent nous poser des questions, comme le fait l'autorité de sûreté. Nous l'avons expérimenté, cela fonctionne bien.

On nous a posé des questions sur les séismes à Fessenheim ou sur des points critiques de la revue décennale du réacteur de Golfech. Il y a donc un certain nombre de sujets. Les CLI nous posent ainsi des questions et les experts répondent, dans un souci de connaissance.

Ce cadre de partage de l'expertise peut donc exister. Il manque cependant encore un peu de volonté. Je pense pouvoir dire que du point de vue l'IRSN, cette volonté est très forte. Nous ressentons notre mission d'expert public comme étant plus qu'expert de l'Etat. Nous pensons qu'avec le budget consacré à la sûreté nucléaire au sein de l'institut, nous avons également un devoir d'éclairage du public de participation à l'expertise pluraliste. Il ne s'agit pas pour nous de faire l'expertise pluraliste tout seul, mais il s'agit, comme on le fait vis-à-vis de l'Etat, d'être capables de jouer ce rôle d'expert public vis-à-vis des autres parties prenantes.

Avant de terminer, Monsieur le Président, les deux questions sur les faibles doses et sur les hôpitaux méritent des réponses. Au sujet des faibles doses, le débat scientifique n'est pas clos sur l'effet sanitaire des faibles doses, avec probablement deux configurations différentes : celle liée aux pratiques médicales et celle qui pourrait être liée à des contaminations par des produits radioactifs.

Sur le second point sur lequel mon institut s'attache à essayer de comprendre les phénomènes, il faut savoir qu'il n'y a pas aujourd'hui - ou très peu - de données scientifiques de publication qui permettent de se faire vraiment une idée sur ces phénomènes. Il est vrai que le principe de la radio protection a été construit, y compris vers les faibles doses, en faisant un peu abstraction de la réalité de phénomènes qui sont aujourd'hui très mal connus, parce que cela coûte très cher. Il existe des interactions - comme cela a été dit plus haut - entre la partie chimique et la partie radioactive de ces produits

qui peuvent être dans le corps humain, et ces phénomènes sont extrêmement complexes et aujourd'hui mal connus.

L'IRSN a donc lancé un programme de recherche sur ces questions car il faut apporter des réponses. Nous souhaitons que ce programme de recherche soit mené de manière internationale - j'en ai d'ailleurs discuté il y a quelques jours avec les autorités américaines de recherche dans ces domaines - parce que c'est un programme lourd qu'il faut conduire pour nous permettre de conclure sur les divergences de vues que certains experts ont entre eux.

Il faut bien comprendre que, sans connaissance de base et savoir scientifique, les experts peuvent discuter pendant des années, cela ne fera rien avancer. Il faut acquérir les connaissances. Cela reste une donnée de base.

Concernant les hôpitaux, il faut savoir que la France a une réputation internationale de premier rang sur le traitement des effets des accidents de surexposition à des rayonnements ionisants. Un grand soin a été mis au niveau national dans la mise à disposition de moyens humains et de moyens matériels qui permettent de faire face à des accidents.

Monique SENE. - Je voudrais rappeler que la loi sur la transparence qui doit donner des moyens aux CLI et permettre un meilleur accès à la documentation et en particulier à l'expertise, a déjà sept ans et qu'elle est toujours « sur le gril ». Compte tenu de ce qui vient d'être dit, j'espère que nous la verrons plus rapidement que dans encore sept ans.

Cela fait quand même 30 ans que j'essaye d'avoir de la documentation pour me permettre de faire de l'expertise. Je note donc qu'il y aura la possibilité d'obtenir les avis de l'Autorité de sûreté et surtout les avis de l'IRSN, mais je persiste à dire que les experts pluriels, ceux qui font des études pour les associations, ont vraiment besoin de pouvoir eux-mêmes décider de quels documents ils veulent parler et quels documents ils veulent étudier.

Il faudra donc essayer d'avoir un dialogue parce que « pluriel » signifie que ce n'est pas seulement l'IRSN et le CEA qui vont décider comment va se mener une expertise, EDF non plus d'ailleurs.

Je suis désolée, je veux bien poser des questions, mais je veux d'abord obtenir des réponses. En plus, je veux les documents et je veux pouvoir poser des questions. Une expertise ne se fait simplement en nous répondant que l'enceinte tiendra quand on vous a affirmé l'inverse et en nous donnant ensuite tous les documents. Je m'excuse mais ce n'est pas suffisant.

Toutes ces expertises seront faites par des personnes qui ne sont pas du sérail et qui vont justement poser des questions qui, a priori, peuvent paraître parfois hors sujet. Cependant, aucune question n'est hors sujet, elles permettent toutes de bâtir une expertise et une connaissance destinée justement aux citoyens, pour qu'ils puissent se positionner face au problème. Je persiste : vous êtes en train de comprendre qu'il est nécessaire d'accepter de donner les informations et d'accepter de discuter, mais vous n'avez pas encore fait vraiment tout le parcours.

(Applaudissements)

Jacques REPUSSARD. - On peut effectivement remettre les pendules 30 ans en arrière mais nous sommes en 2005.

Monique SENE. - Je ne vous ai pas parlé de 30 ans en arrière, je vous ai dit que cela fait 30 ans que j'essaie et, malgré tout, certaines fois, vous faites trois pas en avant et trois pas en arrière.

(Applaudissements)

Jacques REPUSSARD. - Peut-être mais je constate des exemples que vous connaissez aussi bien que moi, de dossiers dans lesquels nous avons dépensé un temps non négligeable pour répondre à vos questions. Ayez au moins le courage de nous dire que c'est vrai.

(Mouvements dans la salle)

Monique SENE. – Bien entendu, cela a fonctionné parfois, mais il faut continuer fortement et pas se satisfaire des quelques sujets où cela a fonctionné. Ce n'est pas parce que le groupe Radio Ecologie du Nord Cotentin a répondu à un certain nombre de questions que l'on a répondu à toutes les questions, par exemple minières. Sur le problème des mines, il faut justement continuer.

Et concernant le problème de la radio protection et toute la problématique des faibles doses, il y a quand même encore beaucoup de travail. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais je pense que toute la problématique sur ce sujet doit être suivie par des médecins et par des personnes extérieures pour que cela amène à un dialogue beaucoup plus fourni. Peut-être pourra-t-on alors mieux discuter de la manière de procéder.

Jacques REPUSSARD. - Je partage votre position.

(Applaudissements)

Il faut savoir que sur les résidus miniers, il y a un accord entre tous les ministères de l'IRSN et la CLI pour créer un groupe local. Pourquoi ce groupe n'existait-il pas ? Il faut demander au préfet

et à l'administration locale, mais au niveau parisien et au niveau local des associations, tout est prêt. Nous sommes prêts et nous avons prévu des financements et des expertises.

Un intervenant. – Il fallait le faire avant qu'il y ait des résidus, pas après.

Monique SENE. – C'est trop tard, maintenant.

Georges MERCADAL. - Merci à ceux qui ont posé des questions qui n'étaient pas tout à fait dans ce sujet d'avoir patienté.

La difficulté de ce genre de réunions est qu'elles sont climatiques et orientées sur un sujet particulier. Si nous voulons avancer dans un domaine, il faut focaliser.

Nous venons de voir qu'il y avait matière à travailler sur le sujet. Il s'est échangé beaucoup de choses, des avancées ont été demandées.

M. BLANCHON. – Je suis de la CGT COGEMA. Concernant la question sur l'hôpital de Cherbourg, il y a effectivement une expertise en France. Ceci dit, je m'inscris en faux concernant l'hôpital de Cherbourg, parce qu'il existait l'hôpital maritime qui avait toutes les compétences nécessaires pour traiter un accident sur COGEMA à Flamanville, à l'arsenal. Cet hôpital maritime a été fermé, les compétences et les responsabilités ont été transférées sur l'hôpital Pasteur.

La réponse à la question de tout à l'heure est donc clairement non. Nous touchons là à un problème particulier qui est l'information sur des décisions budgétaires et comptables, en l'occurrence du ministère de la Défense, vis-à-vis de la CSPI. Avant de fermer l'hôpital maritime de Cherbourg, la CSPI a-t-elle été consultée ? Les organisations syndicales des sites nucléaires ont-elles été informées avant que la décision ne soit prise ? Clairement non. J'ajoute qu'il est du devoir des organisations syndicales, qui travaillent sur les sites nucléaires, de dénoncer ce genre de carences.

Le problème de l'hôpital de Cherbourg, précisément, est que cette décision comptable n'a pas tenu compte de l'environnement industriel. Ce n'est d'ailleurs pas spécifique qu'au nucléaire, cela existe également vis-à-vis des sites chimiques.

Se contenter de se donner un satisfecit sur la compétence en France, qui existe effectivement, n'est pas suffisant. Des adaptations restent à faire, beaucoup de choses sont à mettre en synergie avec ce qui existe au niveau local. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire sur l'information et l'implication des

CSPI sur des sujets qui, a priori, ne les concernaient pas, excepté que, quand il y a des sites à risque industriel autour d'un hôpital, cela concerne les Commissions locales d'information ou les CSPI (Commission spéciale permanente d'information de La Hague), cela concerne également les salariés qui travaillent sur ces sites et évidemment les populations.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL. - Merci. Pour remplir notre contrat, il nous faut passer au sujet suivant. Beaucoup de questions portent d'ailleurs sur le sujet suivant. Je vais donc balayer toutes les questions que nous avons sous forme de résumé et soit vous proposer des réponses, soit les transférer à la deuxième moitié de cette réunion. Nous remontons aux questions posées par M. LAMY.

M. LAMY. - Je n'ai rien à ajouter, l'ensemble a été vu par M. BLANCHON.

Georges MERCADAL. – Monsieur LAMY, concernant la question des provisions pour la gestion des déchets ultimes, nous la traiterons vendredi soir à Nancy, avec la Cour des Comptes. Vous aurez votre réponse dans le compte rendu de cette séance qui sera visible sur notre site.

Concernant les effets des petites doses, nous en avons longuement parlé à Paris, à la Cité des Sciences et de l'Industrie. On m'a promis un document que je souhaite intégrer dans notre compte rendu, sur la meilleure manière d'aborder les recherches sur les petites doses. Est-ce à nouveau des recherches épidémiologiques qui auraient des difficultés à obtenir le consensus ? Est-ce des recherches en laboratoire en biologie moléculaire ? Nous avons eu ce débat, je serais personnellement incapable de vous le l'expliquer à nouveau, mais nous l'inclurons dans notre rapport.

Concernant l'hôpital Pasteur, je pense qu'il en a longuement été question.

Question 12 – M. LAMY – « Suggestion : le débat ne devrait-il pas être global sur les énergies ? »

Vous voyez comme il est difficile de faire un débat sur un sujet particulier. Il me semble que le sujet global sur les énergies finira par résulter de l'addition de débats particuliers.

Concernant votre question 11, Monsieur LAMY, pouvez-vous me dire ce qu'est la CLIF ?

M. LAMY. - Il s'agit de la Commission locale d'Information de Flamanville.

Georges MERDACAL- Je vous remercie. Je pense que nous avons essayé de répondre aux questions 14 et 15.

Concernant les trois questions de Mme FILLIATRE, il me semble que leur sens est que l'on pourrait remplacer l'énergie nucléaire - tout au moins en partie - par des économies d'énergies. Nous sommes totalement dans le débat sur l'opportunité de l'EPR de Flamanville. Je passe donc cette question à la session suivante.

Concernant la question 19, il y a été répondu. Je transferts la question 20 au débat sur l'EPR.

Question 21 - Mme THEBAULT : « Nous sommes- nombreux à être opposés à l'enfouissement ? Comment être entendus ? »

Vous verrez dans notre compte rendu que d'ores et déjà, vous l'imaginez bien, les habitants de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier qui sont opposés à l'enfouissement se sont faits fortement entendre, plutôt à l'extérieur de la salle de réunion d'ailleurs qu'à l'intérieur.

Néanmoins, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de traduire leur point de vue. Il en a été à nouveau fortement question à Joinville, par ceux qui ont cette opinion, et il est bien entendu que nous en rendrons compte.

Question 22 – M. LEFEBVRE : « Pourquoi ne parle-t-on pas des dangers liés au manque de nucléaire (ex : accélération de l'effet de serre,..) ? »

Je pense que nous sommes dans une position exactement opposée. Là aussi, nous sommes dans le débat de faire ou non un nouveau réacteur.

Question 23 – M. VERET : « Comment assurer la transparence ? Comment protéger les générations futures ? »

Voulez-vous nous dire quelques mots sur votre question ?

M. VERET. - Je fais partie d'une génération qui, depuis 35 ans, s'alarme des dangers du nucléaire pour la santé et du rôle du nucléaire dans la société.

Nous avons réclamé la transparence sur l'ensemble des activités nucléaires et sur les dangers pour la santé. Nous avons dénoncé le risque des déchets radioactifs pour des milliers d'années et nous avons dénoncé le fait que les énergies renouvelables étaient sacrifiées et que les investissements et la recherche n'étaient pas

assurés depuis 30 ans. Nous avons dénoncé le fait que les coûts des déchets radioactifs et qu'un certain nombre de dangers étaient laissés pour les générations futures. Nous nous sommes alarmés du fait que le nucléaire faisait évoluer la société vers une société du secret et une société policière.

Malgré tout cela, on nous a opposé systématiquement un optimisme béat, une confiance aveugle dans la science, des décisions autoritaires et, le plus souvent, l'absence de transparence.

Pourtant, je remarque que la réalité a malheureusement été plutôt pire que ce que nous disions.

Il faut aujourd'hui constater les choses. Les déchets de l'usine de La Hague qui retraite - ce mot pudique de retraitement - des déchets nucléaires impliquent quotidiennement des rejets dans la mer. Ils sont mesurés depuis la Bretagne jusqu'au-delà du Pas-de-Calais. Ils sont présents dans les animaux et les plantes marines. On les trouve dans les huîtres de l'Ouest Cotentin et, fort heureusement, les consommateurs n'ont pas encore pris conscience que, bien que nous soyons la première région française productrice d'huîtres, une partie de la production est polluée par le nucléaire, certes, vous l'avez dit, à faibles doses.

La petite rivière Sainte Hélène qui descend du site de l'Andra est polluée. Ce site n'a aucune autorisation de rejet et le laboratoire indépendant de l'ACRO, présent ici, a mis en évidence une pollution de cette rivière à quelques dizaines d'années.

Qu'en sera-t-il dans quelques centaines et quelques milliers d'années ? Comment ferons-nous avec les nappes phréatiques polluées ? Comment protégerons-nous nos enfants et les générations futures ?

Le générateur, qui était la grande solution au nucléaire, comme vous le savez, a été construit avec un coût peut-être un peu démesuré d'autant plus que, n'étant pas fiable, il a été arrêté. Il représente un gigantesque gâchis qui heureusement s'est arrêté mais qui laisse un goût amer, sachant que 100 000 manifestants ont tenté d'empêcher sa construction.

Cela ne s'arrête malheureusement pas là. Bien que nous soyons sensibilisés et militants, nous n'aurions sans doute pas cru que cela sauterait. Et il y a eu Tchernobyl. Cela nous rend tous plus calmes et plus modestes. Tchernobyl n'était pas une explosion nucléaire, mais les rejets nucléaires ont couvert l'ensemble de la planète jusqu'au Japon, au Canada, etc.

De plus, le deuxième « accident de Tchernobyl », en France spécifiquement, est le crime contre la démocratie. Pendant plus de 12 jours, on nous a certifié, dans une démocratie occidentale, dite « moderne », et qui donne des leçons d'humanisme à un certain nombre de pays, qu'il ne se passait rien. On nous a menti officiellement dans l'ensemble des médias en France. Nous sommes, et vous êtes, porteurs de cette politique.

Nous avons pensé au terrorisme, mais nous n'avions pas tout à fait osé imaginer qu'un avion pourrait volontairement venir s'écraser sur une centrale nucléaire. Je crois que nous sommes tous, depuis le 11 septembre, obligés de faire profil bas et de nous dire que c'est possible, même si cela n'est pas prévu. Là aussi, la preuve en est que l'on a vu des missiles sol-air autour de l'usine de la Hague pendant quelque temps.

Nous avons calculé qu'un avion, qui décollerait de Jersey et qui déciderait de se tromper de route, mettrait entre 3 et 5 minutes pour atteindre l'usine de La Hague.

Cela ne me semble pas un temps légitime pour que la décision politique intervienne afin de l'intercepter. Nous sommes tout de même face à des questions énormes qui me dépassent un peu et qui sont traitées aujourd'hui par la censure, car c'est précisément ce paragraphe qui a été retiré de l'avis du réseau Sortir du Nucléaire dans le dossier. C'est un comble. Peut-on encore dire que l'on est en démocratie ?

Si l'on ajoute à tout cela la décision de construire l'EPR avant le débat public, c'est une drôle de manière de parler du débat public aux citoyens et de leur donner la parole. J'ai bien des raisons de me poser des questions. Je ne le fais pas pour m'entendre dire de ne pas m'inquiéter, on me l'a déjà beaucoup dit. Je voudrais que vous me répondiez sérieusement. Qu'est-ce qui, aujourd'hui, après tout cela, pourrait faire que l'on ait confiance dans la nécessaire transparence ? Répondez moi sur chaque point s'il vous plaît.

Nous n'avons pas le droit de nous tromper. Les déchets sont pour certains dangereux pendant encore des centaines d'années. Nous jouons donc l'avenir des générations futures en France, si l'on pense que les générations futures ont les mêmes droits que nous ou si l'on n'accepte pas l'idée qu'après nous le déluge.

Comment pouvons-nous protéger les générations futures ? Sur 100 000 ans, est-il possible d'avoir des certitudes géologiques ? Une question scientifique se pose également : sommes-nous certains qu'il n'y aura pas de diffusion des déchets, qu'il n'y aura pas de contamination des eaux profondes, qu'il n'y aura pas de

mouvements géologiques qui perturberont l'ordre que nous allons donner à un laboratoire souterrain ?

Sommes-nous certains que les humains, pendant des centaines de milliers d'années, auront la prudence de ne pas aller ressortir ces déchets sans trop savoir, peut-être, ce que c'est et s'intoxiquer avec, ou polluer leur environnement de telle sorte que l'on ne puisse plus vivre dans ces régions ?

S'il n'y avait pas de réponses définitivement positives à ces questions, ne faudrait-il pas se renvoyer nous-mêmes, Commission du Débat public et citoyens, au préambule de la Constitution française qui inscrit maintenant le principe de précaution, qui dit que lorsque l'on n'a pas résolu un problème grave et menaçant pour l'avenir, il faut s'abstenir de produire les dangers correspondants.

La solution ne serait-elle pas d'arrêter de produire des déchets nucléaires le plus vite possible, afin de ne pas avoir à les gérer de manière ingérable tant sur le plan démocratique que sur le plan des conséquences pour la santé et sur le plan des générations futures ? A ce moment-là, n'est-il pas indispensable de faire un virage et de faire un investissement gigantesque dans les énergies renouvelables qui, elles, pourront être transmises aux générations futures et permettre le développement d'une société, peut-être aussi confortable que la nôtre mais vivable pendant des milliers d'années ? Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Georges MERCADAL. - Je crois, Monsieur VERET, que vous avez posé tellement plus que des questions que c'est l'ensemble du compte rendu qui pourra, non pas répondre à toutes vos questions, mais évoquer les sujets que vous avez cités. Vous lirez, vous réagirez, mais soyez certain qu'il sera rendu compte de votre intervention pour accentuer tout ce qui a été dit et qui va déjà dans le sens de ce que vous venez de dire.

Sur la transparence proprement dite, nous avons eu des échanges. Je pense qu'il faut conserver, même si ce sont des petits pas, la trace très forte de ce qui a été dit sur les avancées nécessaires pour établir les CLI d'une manière plus solide et plus légitime que par une simple circulaire, sur les moyens à leur donner pour qu'elles puissent diligenter des expertises complémentaires et sur le dialogue. C'est ce qui s'est produit entre M. REPUSSARD et Mme SENE sur la fin de l'intervention de M. REPUSSARD. Tout cela ne suffit pas. Il faut qu'il y ait une possibilité de dialogue, mais de dialogue dont Mme SENE a dit quelles devaient en être, de son point de vue, les conditions.

J'essaie d'aller aux autres questions de transparence pour ne pas passer la table trop tard à M. MATHIEU. La question 24 de M. CHAPON concerne, encore une fois, l'EPR.

Question 25 – M. LEREVEREND : « La Commission du Débat public a-t-elle peur des réactions de la presse ? Les documents sont-ils accessibles à tous ? »

Il semble qu'un document a été demandé, auquel il n'a pas été correctement répondu. J'en fais amende honorable. Tous les documents que nous avons, dès qu'ils nous sont demandés, sauf erreur ou insuffisance de notre part - ce qui n'est pas exclu, je ne prétends pas que nous soyons sans défaut - sont diffusés. Si vous voulez renouveler votre demande, nous y ferons droit.

Question 26 - M. MARIGNAC : « Mr Vincent propose un rendez-vous tous les 5 ans sur les déchets. Pourquoi seulement sur les déchets ? Pourquoi un rapport du gouvernement et non d'une commission pluraliste ? »

Monsieur MARIGNAC, voulez-vous expliquer votre question.

M. MARIGNAC. – Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que je reste vraiment sur ma faim après cette table ronde, car l'échange avec la salle a montré l'importance du sujet de l'expertise pluraliste et les solutions proposées semblent timides, limitées et manquer d'imagination. A titre d'exemple, la proposition de M. VINCENT pour la DGEMP d'avoir un rendez-vous tous les cinq ans sur la question des déchets. C'est très bien mais pourquoi uniquement sur les déchets ? Nous avons par exemple une loi d'orientation sur l'énergie qui fixe des orientations à 30 ans et dont il serait utile de revoir peut-être les orientations et les objectifs à des échéances un peu plus courtes.

Sur les déchets, pourquoi un rapport du gouvernement ? Nous sommes justement sur le sujet de l'expertise pluraliste et si nous voulons faire un point tous les cinq ans sur ces questions, pourquoi ne pas faire un rapport d'une commission pluraliste avec, notamment, des experts étrangers, comme le font un certain nombre d'autres pays.

Cyrille VINCENT. - Je réponds rapidement à M. MARIGNAC et je le remercie d'avoir posé cette question car elle va me permettre de préciser une ou deux choses.

Nous avons eu aujourd'hui un débat intéressant sur le partage d'informations et d'expertises dans le domaine du nucléaire, mais vous connaissez un peu notre leitmotiv : avancer sans brûler des étapes et avec un peu de modestie.

Notre première question est : comment partager de l'information sur la question de savoir quelle politique de gestion pour les déchets nucléaires ? C'est un peu une sous question de la question générale que nous avons discutée.

Pourquoi un rapport sur les déchets ? M. MARIGNAC le disait lui-même, c'est intéressant. Cependant, d'autres sujets peut-être nécessiteraient également des démarches de cette nature. Dans le cadre du débat « déchets », cette proposition nous semble intéressante et les déchets en tant que tels méritent bien un rapport. Sans doute que d'autres sujets le méritent également.

Pourquoi un rapport du gouvernement ? Comme je le disais plus haut, l'idée est qu'il faut creuser les modalités du partage. Il s'agit clairement d'un rapport qui doit être l'occasion d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes. Je crois que nous ne voulons pas de consensus mou sur cette affaire. Alors, vaut-il mieux un rapport du gouvernement qui soit construit dans le cadre d'une discussion ou un rapport d'une commission pluraliste dans lequel le gouvernement donne son point de vue ?

Il est important que le gouvernement, au même titre que d'autres parties prenantes, soit amené à donner clairement son point de vue, à intervalles de temps réguliers. C'est l'idée. Quant aux modalités pratiques, nous devons y travailler.

Georges MERCADAL. - Je me permets de donner un élément de réponse à la question : pensez-vous que ce débat sera suivi d'effets ? Personnellement, en tant que Président de la CPDP ayant travaillé sur ce sujet, je serais très heureux qu'il y ait une décision disant qu'il y aura un débat public tous les cinq ans sur les déchets et matières nucléaires faisant suite à celui ayant eu lieu. Ce serait peut-être une manière de s'assurer que des effets seront produits.

Cela ne signifie pas qu'il n'en faut pas pour d'autres sujets, mais sur ce point, si c'est ce qu'esquissait plus haut M. VINCENT, je dois dire que nous souffrons énormément du fait que, dès lors qu'il n'y a aucune suite à ces débats, le public ne peut pas contrôler qu'il se soit passé ou non des choses.

Question 27 – Mme THEBAULT : « Pourquoi limiter le débat à 15 réunions en France, alors que l'enjeu est national ? Pourquoi pas un référendum national ? »

Cette question s'adresse directement à la Commission particulière. Oui, Madame, 15 réunions dont trois journées entières à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Je le répète car nous avons beaucoup débattu de cette question hors débat - si je puis dire - avec le collectif contre l'enfouissement des déchets nucléaires, dans le cadre de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité. Cependant, la Commission nationale, à qui j'ai bien entendu posé et reposé cette question, ne voit pas comment nous aurions pu faire plus et comment nous aurions organisé un référendum national.

C'est la première fois que j'entends parler de référendum national. D'habitude, on parle de référendum local. Nous verserons bien entendu cela au débat.

La question 28 de M. LEREVEREND porte sur l'EPR.

Question 29 – M. LEREVEREND: « Comptes rendus de la CPDP rendus publics ? »

Ils sont sur notre site. Nous avons effectivement pris l'énorme risque de faire paraître des comptes rendus intermédiaires, provisoires. Vous pouvez réagir...

Un intervenante. - Vous parlez toujours de votre site mais il faut savoir que certaines personnes en France n'ont pas Internet et que l'information ne passe pas forcément pour elles. C'est un peu regrettable.

Comment comptez-vous faire pour que cela soit réellement public, pour que ces personnes y aient accès. Sinon, ce n'est plus un débat public. Il n'est déjà pas national car il n'est pas du tout représentatif sur le territoire français. Il faut arrêter de nous dire qu'il s'agit d'un débat national alors que ce n'est pas vrai.

Lorsque l'on prend une décision de produire du nucléaire et d'avoir des déchets, je pense que cela concerne tous les citoyens et qu'ils doivent avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir poser un vrai débat. Là, le débat est fait mais la plupart des gens ne sont pas au courant parce que l'on ne va pas les chercher. Ce n'est pas sur Internet que l'on va trouver tout le monde et même si l'on a Internet, il faut savoir comment s'y retrouver.

Il faut se donner les moyens. Quand je vois les belles brochures que nous avons eues aujourd'hui, cela a un coût, et quand on voit ce que l'on dépense pour le nucléaire... Quand on veut se donner les moyens que les gens soient informés, on peut aller chercher des finances pour, justement, se donner les moyens.

Georges MERCADAL - Je parlais de la version intermédiaire, provisoire de ce compte rendu. Elle ne sera pas disponible que sur Internet et sera diffusée en un certain nombre d'exemplaires papier que l'on enverra aux acteurs du débat.

En revanche, le compte rendu final sera imprimé, nous n'avons pas encore réfléchi au nombre d'exemplaires. Nous essayons de combiner un peu toutes les formes.

Vous dites que le débat n'est pas national et vous poursuivez en parlant d'un référendum national. Tout comme moi, la Commission du Débat public le reconnaissait complètement. Ce débat n'est pas une campagne électorale précédant un référendum. Le cadre de la loi « démocratie de proximité » de 2002 n'est pas cela.

Compte tenu des questions posées et des personnes ayant le même point de vue que vous et qui nous font les mêmes critiques, nous y avons réfléchi autant que nous pouvions. La conclusion de la Commission particulière du Débat public est que nous pouvons offrir à la démocratie représentative un tour des arguments du sujet, c'est-à-dire essayer de faire sortir tous les arguments concernant le sujet.

Avant cette réunion, nous avons environ 300 questions posées. Nous verrons à combien nous en serons à la fin du débat. Il nous semble que, avec un tel nombre de questions ou d'interventions, tout ce que le sujet pouvait avoir dans le ventre, si vous me permettez cette expression triviale, aura été sorti et mis sur la table.

Ensuite, que la démocratie représentative, le débat électoral, le référendum s'il était décidé, s'emparent de ces matériaux pour créer un débat destiné à faire le point sur combien de Français sont pour ceci et combien pour cela, nous ne prendrons aucun parti. Nous considérons que notre tâche est de faire sortir tous les arguments sur le sujet et il nous semble que, de ce point de vue, sans que la perfection soit de ce monde, nous sommes sur la voie de faire au moins quelque chose.

Continuons sur les questions.

Question 30 – M. DUPONT : « Pourquoi la leucémie est-elle en hausse dans la région de La Hague ? Le risque zéro existe-t-il ? Attend des réponses claires »

La question 30 de M. DUPOND est dans le cadre de l'EPR. Je crois, Monsieur Dupont, que vous étiez déjà intervenu dans le débat « déchets » à Cherbourg. Nous avons souhaité que vous puissiez intervenir à Paris tellement votre témoignage était émouvant et fort. Croyez-le, nous ne l'avons absolument pas oublié.

Question 31 – Mme CAIGNARD : « Peut-on être sûr que l'eau n'atteindra jamais les fûts stockés en profondeur à Bure ? »

Madame CAIGNARD, vous posez une question « déchets ». Elle a été traitée, nous vous répondrons par écrit, pas seulement au travers du compte rendu mais vous pouvez d'ores et déjà le voir.

Question 32 – M. BARBEY : « La « libération » et les « seuils d'exclusion » ne sont-ils pas des moyens d'occulter la réalité du panorama des déchets radioactifs ? »

Monsieur BARBEY, je ne comprends pas très bien votre question. Voulez-vous la poser en termes extrêmement courts ?

Pierre BARBEY. - J'admets que ma question n'est pas totalement dénuée d'intérêt, mais si vous êtes vraiment pressé, cela risque d'être difficile.

En deux mots, elle tourne autour de la problématique d'information : comment informe-t-on ? Si l'on pose une question aux citoyens sur les déchets radioactifs, cette question a un périmètre qu'il faut délimiter.

Je ne vais pas définir les termes techniques de libération de seuil d'exclusion, sachez simplement que cela pose la question des rejets radioactifs dans l'environnement et éventuellement des possibilités de recyclage de matériaux radioactifs que l'on va déclasser comme non radioactifs parce que l'on a mis des seuils d'exemption.

C'est une question très pertinente parce qu'aujourd'hui, des instances internationales essayent de définir ces seuils d'exemption à travers un Codex Alimentarius, y compris à travers la SITEM qui, je crois, est en train de revenir dessus. C'est donc très important.

Je peux illustrer mes propos de la manière suivante. Prenez deux installations nucléaires de part et d'autre de la Manche. L'une dit qu'elle fait du rejet total de ce radionucléide et l'autre dit qu'elle retient totalement ou presque ce radionucléide.

La deuxième a un problème de déchets qu'elle doit gérer et payer, et elle doit rendre des comptes. La première n'a pas de problème parce que c'est l'environnement qui a tout pris, on a dit qu'il y a eu libération donc ce n'est pas intégré.

Le problème est que l'on ne peut pas séparer la question des déchets de l'ensemble de la problématique, y compris des rejets

radioactifs dans l'environnement parce que c'est également une manière de gérer les déchets radioactifs. C'est un peu simple, je vous l'accorde, c'est du raccourci.

(Applaudissements.)

Georges MERCADAL - Nous aurons la transcription de ce que vous venez de dire, mais est-ce que je peux vous demander, Monsieur BARBEY, d'explicitier votre question sur le forum ? Je suis persuadé que vous êtes très entraîné à ce genre de choses.

En décembre, nous essayerons de travailler aux questions qui nous ont été posées et aux déclarations qui nous ont été faites sur le forum.

Pierre BARBEY. – N'ai-je pas été assez clair ?

Georges MERCADAL. - Je crois avoir compris votre question. C'est une manière de vous dire que je souhaite la prendre en compte, même si nous n'y répondons pas aujourd'hui, encore que M. LACOSTE l'a entendu car il me semble qu'elle le concerne. Peut-être aura-t-il envie de vous en dire quelques mots lorsqu'il sera sur l'estrade pour la deuxième partie de la séance.

Question 33 – M. X : « Souhaite évoquer les positions des associations anti-nucléaires sur le transport des matières radioactives. La confidentialité n'est-elle pas nécessaire ? »

Cette question est totalement, me semble-t-il, sur la session suivante puisqu'elle se termine sur les problèmes de confidentialité par rapport au nucléaire. Je la transfère donc à la deuxième partie de la session.

Question 34 - M. GERVAIS : « Arrêter de produire des déchets. D'autres sources de production d'électricité existent. Uranium : matière épuisable et coûts en augmentation »

Ce point de vue a déjà été exprimé dans le débat, vous le renforcez et nous le renforcerons dans le compte rendu avec votre intervention.

Question 35 - M. DURON : « Peut-on encore concevoir le nucléaire comme un moyen de production énergétique viable pour une société démocratique ? »

Nous sommes dans le sujet suivant. C'est l'idée que le secret pesant sur le nucléaire entache la démocratie.

Question 36 - M. DURON : « Pourquoi ne pas réorienter les investissements de recherche pour une sortie du nucléaire d'ici 2050 ? »

Question 37 - M. X : « On dit que le système nucléaire français est entre les mains d'une « aristocratie scientifique » : le corps des Mines. Avis de la CPDP ? »

Sans avis. Je ne suis pas du corps des Mines, Mme CECCALDI, Mme VOUR'CH et M. DARRAS non plus. Peut-être quelqu'un aura-t-il envie de vous répondre ?

Question 38 - Mme BAZILE : « Souligne que l'expertise plurielle existe déjà. Soumettre au public non la science mais les décisions politiques »

Voulez-vous, Madame BAZILE, expliciter votre question s'il vous plait ?

Mme BAZILE. – Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que l'expertise plurielle existe déjà. On le voit dans la pratique scientifique elle-même puisque la science n'avance que par l'expertise plurielle, c'est le propre même de la démarche scientifique.

Je ne voudrais pas faire de mauvais esprit mais je pense que la vigueur de Mme SENE montre également que l'expertise plurielle existe et je m'en réjouis.

En revanche, il n'est évidemment pas question de soumettre les résultats scientifiques à la discussion publique, parce que ce ne sont pas des opinions. Ce sont les décisions et les choix politiques qui doivent être davantage soumis au débat public et aux citoyens. C'est ce que font un peu ces réunions consacrées à la gouvernance.

Georges MERCADAL. - Vous avez, Madame BAZILE, vraisemblablement raison. Néanmoins, pour comprendre les choix politiques, il faut avoir senti et compris les questions scientifiques sous-jacentes et pouvoir en avoir débattu puisque, quelqu'un l'a dit tout à l'heure et vous-même venez de le dire, la science ne progresse que par des débats et des controverses. C'est son lot.

Nous voyons bien, lorsque ces controverses s'exercent sous l'oeil du public, qu'elles ne rendent pas tout à fait le même son que lorsqu'elles se passent dans les cénacles de la communauté scientifique ou dans ceux où se produit le dialogue entre les gouvernants et les scientifiques.

Monique SENE. - Croyez-vous vraiment que la science soit neutre ?

Georges MERCADAL. - J'espère que vous n'attendez pas que l'on vous réponde.

Monique SENE. – Non, mais ce qui vient d'être dit m'inspire cette réflexion. La science n'a jamais été neutre. La science peut-être, mais les scientifiques, sûrement pas.

(Applaudissements.)

Georges MERCADAL. Question 39 - M. CAEN :
« Nucléaire : non-sens économique dans une économie libérale ? Coûts de gestion des déchets sur le long terme supérieurs aux profits »

Cette question est à nouveau une question sur l'opportunité du nucléaire et sur l'opportunité d'un réacteur supplémentaire.

M. CAEN. - La question 39 est réduite...

Georges MERCADAL. - Je ne la réduis pas, je la renvoie à la session suivante.

M. CAEN.- Ma question est une question profonde et importante du point de vue économique. Ce n'est pas simplement par rapport à l'EPR en tant que tel puisque la première partie portait sur les déchets.

Nous avons les déchets et l'EPR. C'est une question économique et j'aimerais entendre un expert ce soir pour me permettre peut-être de comprendre un peu plus la validité économique de certains choix industriels. On a quand même une filière industrielle depuis 50 ans qui est dite nucléaire, et j'aimerais qu'enfin quelqu'un intervienne sur cette approche économique. Or, je ne l'ai pas encore entendu ce soir.

Georges MERCADAL. - C'est certain, Monsieur CAEN, mais...

M. CAEN. - C'est important. Nous vivons dans une société où l'on nous parle du fait qu'il faille prendre des décisions et des choix politiques en fonction de ces paramètres économiques, et personne n'est intervenu pour essayer de nous permettre de mieux comprendre ces choix futurs.

Georges MERCADAL. - Monsieur CAEN, nous avons pris le risque avec la commission sur l'EPR de faire une séance unique sur le problème de l'information ; d'abord de manière générale et, ensuite, l'information lorsqu'elle est couverte par une confidentialité. Vous imaginez que nous ne pouvons pas, dans cette séance, traiter la totalité du sujet déchets et la totalité du sujet EPR. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir l'accepter.

Cela étant, le problème économique concernant les déchets a été évoqué lors de l'une de nos séances et j'essaierai de vous faire envoyer une réponse écrite. Vous y répondrez et nous verrons comment ce débat peut, avec vous, se poursuivre sur un plan qui ne peut pas être celui de cette séance, sinon nous traitons la totalité du débat EPR et la totalité du débat déchet, ce que, et je vous demande de m'aider à convaincre le public, nous ne pouvons pas faire.

Il est vrai qu'après Nancy, nous aurons plus de matières pour répondre à votre question concernant les déchets. Il sera en effet question à Nancy, avec le rapport de la Cour des Comptes, du montant des provisions nécessaires pour traiter ce problème.

Question 40 – M. MARILLIER : « Accès possible aux rapports des Groupes Permanents (groupe Réacteur, Groupe Cycle,..) ? »

Frédéric MARILLIER.- Je reste également un peu sur ma faim. Nous avons d'un côté des personnes qui ont expliqué leur difficulté à essayer d'avoir une expertise indépendante et plurielle et, de l'autre côté, vous avez expliqué que tout allait bien et qu'il y avait beaucoup d'informations.

Nous venons toujours dans les débats avec l'espoir que choses concrètes avancent. Face à ce statu quo sur la table ronde, j'ai une proposition et une question très simple.

Nous avons parlé de différents types d'informations, comme les avis de l'IRSN sur un certain nombre de questions et les rapports des groupes permanents qui, apparemment, existent. J'aimerais que, dès ce soir, les personnes présentes à la table ronde s'engagent à ce que ces informations soient accessibles directement au public à travers Internet.

J'aimerais que ce soir, les personnes autour de cette table ronde puissent prendre cet engagement. Si elles ne le peuvent pas, ce ne sont peut-être pas les bons interlocuteurs pour essayer d'avancer sur la question de l'accès à l'information.

(Applaudissements.)

Georges MERCADAL. - Qui se sent concerné ?

(Rires.)

Monique SENE. - Je dois répondre que j'ai eu accès à certains documents des groupes permanents, mais sous confidentialité.

Jacques REPUSSARD. - Il me semble que nous sommes à cheval sur les sujets des deux tables rondes.

Nous verrons dans la séance suivante qu'un certain nombre d'informations ne peuvent pas être diffusées, non pas pour des questions de droit - je ne parle pas du secret industriel - mais parce qu'elles doivent être protégées. Leur protection contribue à la sûreté et l'objectif que chacun doit avoir, même en étant contre le nucléaire, est que les installations soient sûres. Or, la protection des informations est un paramètre de la sûreté et c'est un des obstacles.

Dans le cas particulier de l'EPR, les pièces des dossiers sont les dossiers de sûreté présentés par les exploitants. Ce sont les documents qui sont la propriété de l'exploitant et qui sont remis à l'administration.

Il y a ensuite les avis rendus par l'expert, qui est l'IRSN, à l'administration ; je vous ai expliqué ce que nous comptons faire sur l'accessibilité de ces documents qui nous appartiennent, en partage avec l'administration.

Il existe enfin les groupes permanents. Ce sont des groupes d'experts nommés par l'administration et qui rendent leurs avis à l'administration. Les rapports de ces groupes existent, je vous le confirme, l'IRSN en a le secrétariat. Ils existent et ils sont effectivement intéressants. Leur accessibilité est une décision de l'Etat qui ne m'appartient pas. Je ne suis effectivement pas votre bon interlocuteur.

Georges MERCADAL. - Je vous propose, Monsieur MARILLIER, que cela soit la question introductive pour le débat suivant. Elle est au coeur du débat sur la confidentialité.

Frédéric MARILLIER.- J'ai une autre question de transition. Nous avons beaucoup parlé d'accès à l'information en temps normal. En temps de crise, par exemple un accident, un décret stipule que les communications seraient gérées par le ministère de la Défense. J'aimerais avoir une illustration de ce que pourrait donner, en cas de crise, l'accès à l'information en France.

Georges MERCADAL. - Le Haut fonctionnaire de Défense auprès du ministère de l'Industrie vous écoute et je pense qu'il pourra répondre.

Vous êtes effectivement à la charnière et vous me rappelez qu'il faut que je passe la parole. J'ai déjà dépassé de trois-quarts d'heure. Je souhaite tout de même que tout le monde sache que sa question va ou a été prise en compte.

Question 41- M. TAMAIN : « Souhaite une implication des universitaires et du CNRS dans les recherches sur les déchets (CEA + Andra + EDF = juges et parties. »

Cette question est plutôt un souhait et je crois qu'elle rend compte des choses qui ont déjà été dites et qu'elle les souligne.

Nous avons vu le CNRS dans certaines réunions, notamment celles de Saint-Dizier ou de la Cité des Sciences et de l'Industrie. Il est certain que le pluralisme CEA, Andra, EDF, puis CNRS et ensuite la Commission nationale d'Evaluation et les experts indépendants, créent effectivement du débat et font ressortir les questions à aborder.

Question 42- Mme TRUFFAULT : « Pourquoi deux débats alors que les problématiques sont liées? Pourquoi pas des débats nationaux ? »

Vous voyez combien, en faisant sur un seul sujet un débat commun, nous sommes débordés par les questions. Si nous avions fait un seul débat pour deux sujets, je ne suis pas certain que cela aurait servi à la clarté des choses.

Question 43- Mme TRUFFAULT : « Pourquoi continuer à produire des déchets si on ne sait pas quoi en faire ? »

Nous avons entendu cette opinion et vous verrez qu'elle est en bonne place dans notre compte rendu. C'est manifestement un des arguments importants qui est donné dans ce sujet.

Question 44 : M. CORNAC- « Signification des sigles qui apparaissent à l'écran (DGEMP, HCEA, IRSN, GSIEN, ANCLI,..) ? »

DGEMP signifie Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières. HCEA : Haut Commissaire à l'Energie Atomique. IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire.

Monique SENE. - GSIEN : Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire.

Jean-Claude DELALONDE. - ANCLI : Association Nationale des Commissions Locales d'Information auprès des centres énergétiques.

Georges MERCADAL. - Vous voyez que la présence sur la scène de Mme SENE et de M. DELALONDE était on ne peut plus pertinente. La dernière question de M. Rocher est très longue et porte d'abord sur les déchets nucléaires : il faut d'abord arrêter d'en produire. Nous sommes là sur cet argument et nous sommes donc bien conscients qu'il existe. Il est important, il rallie une partie de l'opinion, je ne sais pas combien, mais il est incontestablement à sa place dans notre inventaire.

Autre question : « Quel est l'intérêt d'un débat public si les décisions ne respectent pas les règles du jeu ? »

J'ai déjà commencé à répondre à cette question plus haut. Je termine ma réponse d'une autre manière, par une note plus optimiste.

Ce débat sur les déchets est suivi d'un projet de loi. Il nous a été suggéré, dès la première réunion à Bar-le-Duc, qu'il existe une sorte de séminaire à destination des parlementaires pour leur montrer quels sont les questions et les soucis manifestés par le public.

Nous sommes en train, et je pense y réussir, de mettre en place cette réunion – elle doit bien entendu être publique, sur invitation mais avec tous les acteurs du débat et avec les parlementaires - de manière à essayer, et nous aurons fait tout ce que nous pouvions, de faire en sorte que les résultats de ce débat public soient présents le plus possible dans le débat parlementaire qui suivra.

Monsieur MATHIEU, je m'excuse auprès de vous et je vous passe la table. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

(La séance est close à 19 heure 45)